

● PÉTROLE

**Les cours du
baril de Brent
en recul**

(P3)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● ALGÉRIE – QATAR

L'axe des hydrocarbures pour consolider une alliance stratégique

(P4)

ALGÉRIE–MALI

Le corridor qui peut changer la géographie économique du Sahel



Du désenclavement du Mali à l'intégration économique du Sahara : construire un marché commun ne signifie pas seulement supprimer des droits de douane, mais créer une chaîne de production, de transport, de financement et de transformation reliant Bamako à la Méditerranée. Il existe des frontières qui séparent les économies et des frontières qui peuvent les rapprocher. Entre l'Algérie et le Mali, le Sahara appartient à la seconde catégorie.

(Lire en Pages 8 et 9)

● UN CRÉNEAU STRATÉGIQUE ET SENSIBLE

**L'Algérie investit dans
le lait infantile pour
réduire sa facture
d'importation**

(P3)

● PALESTINE OCCUPÉE

**Le gouvernement appelle
à autoriser l'entrée des
équipes de secours dans
la bande de Gaza**

(P12)

Union européenne : les premières demandes d'asile chutent de 29 % sur un an en juin 2026



Les pays de l'Union européenne (UE) ont enregistré 37 075 premières demandes d'asile déposées par des ressortissants de pays tiers en juin 2026, soit une baisse de 29 % sur un an et de 13 % par rapport à mai, selon les données publiées par Eurostat, l'office statistique de l'UE. Le nombre de demandes ultérieures s'est établi à 5 900, en recul de 32 % sur un an et de 27 % par rapport au mois précédent. Les ressortissants du Bangladesh ont constitué le premier groupe de primo-demandeurs en juin, avec 3 495 demandes, devant les Afghans (2 990), les Soudanais (2 345) et les Vénézuéliens (1 790), selon Eurostat. L'Italie a enregistré le plus grand nombre de premières demandes d'asile, avec 9 660 dossiers, devant la France (9 165), l'Allemagne (4 265) et la Grèce (3 955). Ces quatre pays ont concentré à eux seuls 73 % de l'ensemble des premières demandes enregistrées dans l'UE. Rapporté à la population, le taux dans l'UE s'est établi à 8,2 primo-demandeurs pour 100 000 habitants en juin. La Grèce affichait le taux le plus élevé, avec 38,2 demandes pour 100 000 habitants, devant l'Irlande (19,3) et la Lettonie (19,0).

Eurostat fait également état de 1 105 premières demandes d'asile déposées par des mineurs non accompagnés au cours du mois. La Somalie constituait leur principal pays d'origine, avec 215 demandes, devant l'Égypte (150), l'Afghanistan (105), le Soudan (80) et l'Érythrée (65).

La Grèce a enregistré le plus grand nombre de demandes émanant de mineurs non accompagnés, avec 260 dossiers, devant l'Allemagne (230), les Pays-Bas (170), la France (150) et la Belgique (55).

Au deuxième trimestre 2026, les pays de l'UE ont rendu 181 060 décisions en première instance sur des demandes d'asile, soit une baisse de 7 % sur un an et de 14 % par rapport au trimestre précédent.

Parmi ces décisions, 74 780, soit 41 %, ont abouti à l'octroi d'un statut de protection. Parmi les bénéficiaires, 49 % ont obtenu le statut de réfugié, 23 % la protection subsidiaire et 28 % un statut humanitaire, selon Eurostat. L'Allemagne a enregistré le plus grand nombre de décisions positives en première instance, avec 18 655, devant l'Espagne (15 815) et la France (14 135). Les Afghans ont constitué le principal groupe de bénéficiaires d'un statut de protection au cours de cette période, avec 16 200 décisions positives, devant les Vénézuéliens (9 940) et les Syriens (7 350).

Portugal : un couple de retraités français assassiné, le gardien de leur propriété interpellé

Un Français de 79 ans et sa compagne de 62 ans ont été retrouvés morts vendredi dans leur propriété près de Lagos, dans le sud du Portugal, a annoncé la police judiciaire portugaise.

Le gardien de la maison, suspecté du double meurtre, a été arrêté.

Selon les enquêteurs, Jean-Marie Grenier, ostéopathe et ancien pilote de rallye, et sa compagne Milena ont d'abord été agressés avec un objet contondant, ce qui a entraîné leur décès. Leurs corps ont ensuite été trainés dans une citerne d'eau de la propriété pour les dissimuler.

Le suspect aurait également tenté d'accélérer leur décomposition à l'aide de produits chimiques.

L'homme de 45 ans, d'origine brésilienne et sans antécédents judiciaires connus, travaillait comme gardien pour le couple depuis environ sept ans.

Il a été interpellé samedi près du domicile. Une importante somme d'argent et des objets de valeur appartenant vraisemblablement aux victimes ont été découverts en sa possession.

Le mobile du crime n'a pas encore été établi. Le couple résidait depuis une vingtaine d'années au Portugal.



La Chine inaugure le canal de Pinglu, un raccourci vers l'Asie du Sud-Est

La Chine a ouvert mercredi un nouveau canal qui permet d'éviter les itinéraires terrestres et offre aux provinces de l'intérieur du pays un accès plus rapide à l'Asie du Sud-Est, une infrastructure qui devrait stimuler les échanges commerciaux.

Le canal de Pinglu, long de 134,2 kilomètres (83,39 miles), relie Nanning, capitale de la région autonome du Guangxi Zhuang, au golfe de Beibu, également appelé golfe du Tonkin. Il s'agit de la principale ouverture maritime la plus proche pour une grande partie du sud-ouest de la Chine, selon l'agence de presse officielle Xinhua.

Selon les estimations officielles, le canal a été construit pour un coût de 72,7 milliards de yuans (10,8 milliards de dollars) et permet d'éviter un détour de plus de 560 kilomètres (348 miles), en remplaçant l'itinéraire fluvial intérieur actuellement utilisé.

Le canal de Pinglu marque la première fois depuis la fondation de la République populaire de Chine en 1949 qu'un canal relie directement les cours d'eau du pays à la mer, d'après le rapport. Depuis le début des travaux en août 2022, le canal a été « équipé d'un système de zones de navigation à plusieurs niveaux afin de faciliter le déplacement des navires fluviaux, permettant aux navires répondant aux critères requis de traverser le canal jusqu'à la mer sans devoir transférer leur cargaison sur un autre navire », selon le South China Morning Post.

En réduisant le temps de transport vers l'Asie du Sud-Est, le canal devrait stimuler les échanges entre la deuxième économie mondiale et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui constitue le plus grand partenaire commercial de la Chine en tant que bloc. La Chine est restée le premier partenaire commercial des 11 pays de l'ASEAN pendant 17 années consécutives, avec des échanges bilatéraux atteignant 1 050 milliards de dollars l'année dernière.



Los Angeles : un hélicoptère de presse s'écrase alors qu'il couvrait un accident de bus

Un hélicoptère appartenant à la chaîne locale NBC Los Angeles (KNBC-TV) s'est écrasé mardi alors qu'il couvrait un grave accident de bus à Los Angeles, faisant au moins un mort, selon les autorités locales et les médias américains. Le capitaine Branden Silverman, du département de police de Los Angeles (LAPD), a indiqué aux journalistes qu'une personne avait été déclarée morte sur les lieux. « Il semble, à ce stade, que la personne dont nos ambulanciers ont constaté le décès se trouvait à l'extérieur de l'hélicoptère, au sol, sur le parking, lorsque l'appareil s'est écrasé », a-t-il déclaré.

« Nous n'avons pas encore confirmé combien de victimes se trouvaient à l'intérieur de l'hélicoptère », a-t-il ajouté. Branden Silverman a toutefois indiqué ne pas être en mesure de confirmer dans l'immédiat qu'il s'agissait d'un hélicoptère de presse.

Selon les médias locaux, l'appareil appartient à NBC Los Angeles et couvrait un grave accident de bus ayant fait au moins deux morts lorsqu'il s'est écrasé.

Le responsable du LAPD a par ailleurs précisé que l'hélicoptère n'appartenait pas à la police de Los Angeles.

RDC : des dizaines d'arrestations lors de manifestations contre une révision constitutionnelle

Des dizaines de personnes ont été arrêtées mardi en République démocratique du Congo (RDC) lors de manifestations contre un projet de révision constitutionnelle qui permettrait au président sortant, Félix Tshisekedi, de briguer un troisième mandat, selon des militants des droits humains. Des manifestations ont éclaté dans la capitale, Kinshasa, ainsi que dans plusieurs autres grandes villes du pays. La police a fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser les rassemblements, selon les militants. Les manifestations avaient été appelées par la Coalition Article 64 (C64), une large alliance de l'opposition qui s'oppose aux amendements constitutionnels susceptibles de permettre une prolongation du mandat de Félix Tshisekedi.

Des images diffusées sur les réseaux sociaux montrent des centaines de manifestants dans les rues de Kinshasa, brandissant les drapeaux de différents partis politiques.

Selon des militants, les manifestations ont débuté pacifiquement avant de dégénérer en affrontements entre des partisans de l'opposition et des sympathisants du pouvoir affiliés à la Force du progrès, un mouvement de jeunesse informel et ultranationaliste lié au parti au pouvoir.

Jean-Marc Kabund, membre de la C64, a affirmé que des membres de la Force du progrès avaient attaqué les manifestants à coups de machettes et d'autres armes blanches, poussant la police à disperser les rassemblements.

Timothée Mbuya, militant de l'ONG locale Justicia, a indiqué qu'environ 70 personnes avaient été arrêtées dans la province du Haut-Katanga.

Le coordonnateur provincial de la Commission nationale des droits de l'homme dans le Haut-Katanga, Joseph Kungolo, a déclaré que des policiers accompagnés de militaires avaient réprimé les manifestants à Lubumbashi, importante ville minière du sud-est de la RDC, ainsi que dans les villes de Likasi et Kasumbalesa.

« Un important dispositif policier a été déployé sur tous les lieux de rassemblement où les manifestants se retrouvaient », a-t-il déclaré à la presse.

Blaise Kilimbalimba, commandant de la police provinciale du Katanga, a démenti les informations faisant état de l'arrestation de manifestants pacifiques.

À Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Équateur, dans le nord-ouest du pays, des militants ont indiqué qu'une douzaine de personnes avaient été arrêtées et qu'environ 100 militants avaient été dispersés. Gentil Nsefu, membre du mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha), a déclaré qu'un important dispositif policier avait été déployé dès les premières heures de mardi à plusieurs points stratégiques de Mbandaka.

Des manifestations similaires auraient également été dispersées à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo.

UN CRÉNEAU STRATÉGIQUE ET SENSIBLE

L'Algérie investit dans le lait infantile pour réduire sa facture d'importation

Dans un contexte international marqué par des perturbations continues des chaînes d'approvisionnement et une flambée des prix des matières premières, la sécurité alimentaire s'impose comme une priorité stratégique pour l'Algérie. Parmi les segments les plus sensibles figure le lait infantile, un produit vital, à forte valeur ajoutée, et jusqu'ici largement dépendant de l'importation.

C'est pour répondre à cet impératif que le groupe laitier public « Giplait » a franchi une étape importante en signant un protocole d'accord avec la société biélorusse « Bellakt ». Ce protocole permettra l'échange d'informations entre les deux parties, en prélude à la création d'une joint-venture pour la production de lait infantile en Algérie. Le document a été signé mardi à Alger par la P-DG du groupe Giplait, Samah Lahlouh, et le Directeur général de Bellakt, Lupik Vitaly. La cérémonie s'est déroulée en présence de cadres du groupe public et de la société biélorusse, ainsi que d'une représentante du ministère biélorusse de l'Agriculture. Elle

intervient dans le cadre de la poursuite des discussions entre les deux parties en vue de concrétiser le projet et d'élaborer le plan d'action de la future joint-venture.

Cette rencontre a également permis à la délégation biélorusse de constater la qualité et la diversité des produits du groupe Giplait, qui reste le premier producteur public de lait et dérivés en Algérie.

Le choix du lait infantile n'est pas anodin. L'Algérie importe chaque année pour plusieurs centaines de millions de dollars de lait infantile, de poudre de lait et d'intrants laitiers. Un marché captif, en croissance constante avec l'évolution démographique, mais aussi extrêmement volatile, soumis aux aléas du marché mondial, aux crises sanitaires et aux tensions logistiques.

En produisant localement, l'Algérie poursuit trois objectifs majeurs. Premièrement, réduire durablement la facture d'importation et préserver ses réserves de change. Deuxièmement, sécuriser l'approvisionnement du marché national en un produit de première nécessité pour les nourrissons, afin d'éviter toute pénurie ou spéculation. Troisièmement, acquérir un savoir-faire technologique de pointe dans un domaine où les normes de qualité, de traçabilité et de sécurité sanitaire sont parmi les plus exigeantes au monde.

C'est tout l'intérêt du partenariat avec Bellakt. Cette société biélorusse est l'un des leaders de son pays dans la production de lait infantile, de nutrition pour

enfants et de produits laitiers diététiques. Elle dispose d'une expérience reconnue, d'une technologie éprouvée et d'une présence à l'export dans plusieurs pays. S'associer avec un tel opérateur permet à Giplait de bénéficier d'un transfert de technologie, de formulations adaptées et d'une expertise en matière de contrôle qualité.

DE L'IMPORTATION À LA PRODUCTION LOCALE À VALEUR AJOUTÉE

Ce projet s'inscrit dans une vision plus large de souveraineté alimentaire. L'Algérie ne cherche plus seulement à produire plus de lait cru, mais à monter dans la chaîne de valeur. La création d'une joint-venture pour le lait infantile est le maillon qui manquait entre la collecte du lait, sa transformation et la production d'aliments hautement spécialisés.

Pour réussir, le projet devra s'appuyer sur le développement en amont de la filière laitière nationale, l'amélioration de la qualité du lait collecté et la formation des personnels. Il devra aussi garantir une parfaite maîtrise des normes internationales, car la confiance des parents dans le lait infantile est absolue.

Si elle aboutit dans les délais prévus, cette usine algéro-biélorusse pourrait non seulement couvrir une grande partie des besoins nationaux, mais aussi envisager, à terme, l'exportation vers les marchés africains, où la demande est en forte croissance.

En s'alliant avec Bellakt, Giplait



ne signe pas un simple accord commercial. Il pose les bases d'un investissement structurant pour la sécurité alimentaire du pays, un investissement qui transforme une dépense d'im-

portation en production locale, en emplois qualifiés et en souveraineté retrouvée sur un produit essentiel pour l'avenir de ses enfants.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Air Algérie : le capital humain au cœur de la stratégie de modernisation

La modernisation d'une compagnie aérienne ne se résume pas à l'achat de nouveaux appareils ou à l'ouverture de nouvelles lignes. Elle repose avant tout sur ses femmes et ses hommes. C'est le message fort envoyé mardi à Alger par la direction générale du groupe Air Algérie et le Syndicat des Pilotes de Lignes Algériens (SPLA) avec la signature d'un accord important.

Selon un communiqué d'Air Algérie, cet accord s'inscrit dans le cadre de « la concrétisation de la vision stratégique de la compagnie, qui vise à moderniser son système opérationnel et à renforcer ses performances », reflétant « la solidité du dialogue social et l'engagement commun à accompagner les grandes transformations » que connaît le groupe.

Cette signature intervient à un moment charnière. Air Algérie est engagée dans un vaste programme de modernisation de sa flotte et d'élargissement de son réseau de destinations. Pour accompagner cette montée en puissance, l'entreprise a besoin de renforcer ses capacités opérationnelles et de hisser la qualité de ses services aux normes les plus élevées en vigueur dans le secteur du transport aérien. Or, sans pilotes motivés, formés et impliqués, aucune ambition ne peut se concrétiser.

L'accord s'inscrit « dans le cadre du processus de réforme et de développement engagé par le groupe, visant à accompagner le programme de modernisation de la flotte et l'élargissement du réseau ». Il souligne que le groupe fait le choix d'un processus global de dialogue social avec les différents corps et catégories professionnelles, dans le cadre d'une approche participative permettant de garantir l'équilibre entre les impératifs de développement et la stabilité de l'entreprise, ainsi que l'amélioration des conditions professionnelles.

De son côté, le syndicat affirme que cet accord reflète « sa conviction ferme que la réussite des projets de développement et de modernisation au sein de l'entreprise ne peut être atteinte qu'à travers l'investissement dans la ressource humaine, et l'ancrage d'un dialogue social sérieux et responsable fondé sur la confiance, le respect mutuel et un partenariat constructif », de manière à améliorer les conditions professionnelles et sociales des pilotes et à renforcer leurs performances selon les normes les plus élevées, au service de l'entreprise, des travailleurs et des voyageurs. C'est là l'impératif le plus urgent pour Air Algérie : retenir ses talents, valoriser ses compétences et préparer la relève. Dans un secteur aérien mondial ultra-concurrentiel où les pilotes sont très sollicités, la compagnie nationale ne peut se permettre de perdre son savoir-faire. Elle doit au contraire en faire un avantage compétitif. Améliorer les conditions de travail, offrir des perspectives de carrière claires, investir dans la formation continue sur les nouveaux types d'avions, sont autant de leviers indispensables.

Le syndicat estime d'ailleurs que cette signature « pose les jalons d'un héritage professionnel et social durable dont bénéficieront les futures générations de pilotes, et consacre une culture de dialogue, de partenariat et de responsabilité partagée, de nature à soutenir la stabilité de l'entreprise et à accompagner ses ambitions futures ».

En faisant du dialogue social un pilier de sa réforme, Air Algérie montre qu'elle a compris que la performance technique est indissociable de la performance humaine. La flotte la plus moderne ne vaut que par ceux qui la font voler.

R. N.

PÉTROLE

Les cours du baril de Brent en recul

Les cours du pétrole ont baissé légèrement hier, après leur plus haut niveau en 5 mois, dans un marché toujours inquiet des risques de perturbation de la production liés aux tensions géopolitiques. Vers 10H45 GMT, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en novembre, perdait 1,17% à 107,48 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison en octobre, chutait de 2,10% à 103,61 dollars.

Selon les analystes, ce léger retrait pourrait venir d'une hausse surprise des stocks de brut la semaine dernière aux Etats-Unis, selon les données publiées par l'American Petroleum Institute (API). Le marché attend également la publication plus tard mercredi des données de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA). Les Etats-Unis restent de loin le premier producteur mondial, avec un record de 13,6 Mb/j de brut en 2025, et fournissent aujourd'hui, avec le reste du continent américain, la quasi-totalité de la croissance disponible, soit 1,4 Mb/j supplémentaires en

2026, selon l'AIE. Mais cette domination repose sur un mécanisme fragile, celui du tapis roulant. Un puits de schiste perd autour de 70 % de sa production dès la première année, contre environ 15 % par an pour un gisement conventionnel. L'écrasante majorité des puits forés chaque année ne sert donc pas à croître, mais à compenser le déclin des précédents. Il faut donc courir pour rester immobile. C'est ici que le comportement du secteur en 2026 devient théoriquement intrigant. La littérature empirique avait établi que le schiste américain répondait vivement au prix. Richard Newell et Brian Prest estimaient l'« élasticité prix » nette de l'offre non conventionnelle autour de 1,2, et Hilde Bjørnland, Frode Nordvik et Maximilian Rohrer, à partir de plus de 16 000 puits du Dakota du Nord, mesuraient une élasticité de 0,3 à 0,9. Cette réactivité avait fait du schiste, dans les années 2010, le nouveau régulateur du marché mondial.

Rien de tel cette année. Les budgets d'investissement des principaux exploitants américains ont été fixés en baisse d'en-

viron 5 % pour 2026, et le nombre d'appareils de forage actifs dans le bassin permien est resté stable, alors même que le brut dépassait 100 dollars. L'explication n'est pas géologique.

Après une décennie de croissance à tout prix soldée par des destructions de capital massives, les actionnaires exigent des dividendes plutôt que du volume, la consolidation a remplacé des dizaines d'indépendants agressifs par quelques majors prudentes, et les meilleures surfaces s'épuisent. Un producteur qui ne peut pas moduler son offre à volonté n'est pas un swing producer, mais un preneur de prix particulièrement gros.

Pour preuve, le prix la pompe aux Etats-Unis bat actuellement des records. Et les récentes annonces concernant le pétrole vénézuélien, présenté par Donald Trump comme un Eldorado, n'y changeront rien : son exploitation va requérir des dizaines de milliards de dollars et ne sera rentable qu'avec des prix du baril élevés, à l'encontre de la promesse faite à la base MAGA.

R. N.

ALGÉRIE – QATAR

L'axe des hydrocarbures pour consolider une alliance stratégique

La coopération algéro-qatarie franchit un nouveau palier. Longtemps centrée sur le dialogue politique et quelques investissements ponctuels, elle s'oriente désormais vers un partenariat stratégique structuré autour des hydrocarbures, un secteur où les deux pays disposent d'atouts majeurs et complémentaires.

C'est dans cette optique que le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a reçu mardi à Alger le P-DG du groupe qatari Power International Holding, Ramez Al-Khayyat. La rencontre s'est déroulée au siège du ministère, en présence de l'ambassadeur du Qatar auprès de l'Algérie, Abdulaziz Ali Al-Naama, accompagné d'une délégation de haut niveau du groupe et de sa filiale UCC Holding, opérant dans le secteur du pétrole et du gaz. Selon le communiqué du ministère, cette rencontre a été l'occasion d'examiner les moyens de renforcer la coopération et le partenariat stratégique entre le groupe Sonatrach et UCC Holding dans plusieurs domaines, notamment dans l'amont et l'aval pétroliers et gaziers, le transport, le raffinage et la pétrochimie, ainsi qu'en matière de coopération commerciale, en particulier dans le domaine du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et des produits pétroliers.

UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT OUVERT AUX INVESTISSEURS

Face à la délégation qatarie, M. Arkab a présenté un exposé détaillé sur le programme de développement du secteur des hydrocarbures en Algérie. Un programme ambitieux qui vise à augmenter les capacités de production, à valoriser davantage le gaz et à développer une pétrochimie à forte valeur ajoutée. Le ministre a invité le groupe qatari à tirer parti des avantages en matière d'investissement, des facilités et des cadres juridiques incitatifs prévus par la loi sur les hydrocarbures au profit des investisseurs. Une loi qui offre désormais plus de souplesse, une fiscalité attractive et une sécurité contractuelle renforcée. Dans cette perspective, il a appelé le groupe qatari et ses filiales à participer activement au prochain appel d'offres Algerian Bid Round 2026, consacré au développement des gisements et des blocs d'exploration disponibles. Ce rendez-vous, très attendu par les majors internationales, pourrait marquer le retour en force de l'Algérie sur la scène de l'exploration. De son côté, M. Al-Khayyat a fait part du vif intérêt de son groupe pour l'élargissement de ses investissements en Algérie et pour œuvrer avec Sonatrach à la réalisation de projets à forte valeur ajoutée dans le secteur des hydrocarbures, saluant la qualité des relations bilatérales ainsi que l'environnement d'investissement favorable en Algérie.

AU-DELÀ DU PÉTROLE, UNE ALLIANCE À DIVERSIFIER

Si les hydrocarbures constituent le socle, l'ambition algéro-qatarie va bien au-delà. Power International Holding est un conglomérat présent dans la construction, l'agriculture, la santé et les services. Son intérêt pour l'Algérie traduit une volonté de Doha de diversifier ses placements et de sécuriser des partenariats durables dans un pays stable et doté d'un marché

intérieur de 47 millions d'habitants et d'un accès privilégié à l'Afrique.

Pour Alger, l'arrivée d'un acteur comme UCC Holding représente une opportunité de bénéficier de l'expertise qatarie en matière de développement de complexes gaziers, de transport de GNL et de commercialisation sur les marchés asiatiques, où le Qatar est un leader mondial. Une coopération commerciale sur le GPL et les produits pétroliers pourrait ainsi permettre à Sonatrach d'élargir ses débouchés et de mieux valoriser sa production. Au terme de la rencontre, les deux parties ont convenu d'engager des discussions techniques et d'assurer une coordination directe avec le groupe Sonatrach afin d'étudier les modalités pratiques permettant la concrétisation sur le terrain des projets de partenariat dans les meilleurs délais.

Cette démarche illustre la nouvelle méthode prônée par Alger : passer des déclarations d'intention aux projets concrets, avec un calendrier et des interlocuteurs identifiés. La rencontre entre Arkab et Al-Khayyat n'est pas une simple visite de courtoisie. Elle confirme que l'axe Alger-Doha est en train de se transformer en une véritable alliance stratégique, où l'énergie sert de moteur pour une coopération plus large, gagnant-gagnant, au service des intérêts des deux peuples et de la stabilité énergétique régionale.

PROJET BALADNA DE PRODUCTION DE LAIT INFANTILE, UN CHOIX STRATÉGIQUE

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a réaffirmé l'engagement de son secteur à accompagner le projet Baladna de production de lait infantile.

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a souligné la volonté du secteur d'accompagner le projet « Baladna » de production de lait infantile, en assurant la coordination entre les différentes parties prenantes, indique un communiqué du ministère.

Kourtel s'exprimait lors de l'au-



dience qu'il a accordée, mardi, en compagnie de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, à une délégation qatarie conduite par le P-DG du groupe qatari Power International Holding, Ramez Al-Khayyat, composée de responsables de la société UCC Holding, filiale du groupe, du président du conseil d'administration de la société « Baladna Algérie », et de l'ambassadeur du Qatar auprès de l'Algérie, Abdulaziz Ali Al-Naama, en présence du P-DG du groupe Madar et de cadres du ministère, selon la même source.

UN PROJET POUR RENFORCER LA PRODUCTION NATIONALE DE LAIT INFANTILE

Cette rencontre a été consacrée à l'examen de l'état d'avancement des procédures liées à la concrétisation du projet de la société « Baladna Algérie » pour la production de lait infantile, qui devrait contribuer à satisfaire les besoins du marché national, à renforcer la production nationale et à réduire la facture des importations.

Dans ce cadre, le ministre a réaffirmé « la volonté du secteur d'accompagner le projet et d'assurer la coordination entre les différentes parties concernées afin de permettre sa concrétisation dans les meilleures conditions, et d'établir un partenariat

équilibré et fructueux fondé sur le principe gagnant-gagnant », ajoute le communiqué.

LA FORMATION POUR FOURNIR UNE MAIN-D'ŒUVRE ALGÉRIENNE COMPÉTENTE

Il a également été question de l'importance de l'accompagnement du projet par le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels à travers des programmes de formation spécialisés adaptés à ses besoins, contribuant ainsi à fournir une main-d'œuvre algérienne compétente, à répondre aux exigences du projet en matière de compétences et de ressources humaines et à renforcer l'intégration locale.

À l'issue de la rencontre, les deux parties ont convenu de poursuivre la coordination et les consultations autour du projet, tout en œuvrant à finaliser les procédures nécessaires à sa concrétisation dans les meilleurs délais, selon le communiqué du ministère.

Le projet de production de lait infantile est, par ailleurs, porté conjointement par la société qatarie UCC Holding, filiale du groupe Power International Holding, et le groupe public Madar. De son côté, Baladna Algérie, également filiale du groupe qatari, est chargée d'assurer l'approvisionnement de l'usine en lait destiné à servir de matière première.

Hamza B.

INDEMNISATION DES SINISTRÉS TOUCHÉS PAR LES FEUX DE FORET

«L'opération dans sa phase finale» affirme Sayoud

Le ministre de l'Intérieur, Saïd Sayoud, a affirmé, hier, que les opérations d'indemnisation des personnes touchées par les incendies ayant récemment frappé plusieurs wilayas du pays, ainsi que la réhabilitation des zones sinistrées, sont désormais dans leur phase finale.

Dans une déclaration à la presse en marge de l'ouverture de la session parlementaire ordinaire 2026-2027, le ministre a indiqué que, conformément à la décision du président de la République l'opération a été achevée dans les wilayas n'ayant pas enregistré d'importants dégâts.

À Jijel, en revanche, l'opération est arrivée à sa dernière étape, a précisé Saïd Sayoud, évoquant les « dernières retouches ».

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports

précise que l'objectif était clair et le calendrier strict, avec une date butoir arrêtée au 15 septembre pour parachever ce processus solidaire.

TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ENTIÈREMENT RÉNOVÉS

« Nous en sommes désormais aux ultimes ajustements de cette vaste entreprise », affirme le ministre. Il précise que pour les citoyens n'ayant pas enregistré de pertes matérielles majeures, le dossier est d'ores et déjà considéré comme terminé et clôturé. Concernant spécifiquement la wilaya de Jijel, qui a été particulièrement éprouvée par l'ampleur des dégâts, Sayoud indique que les services compétents finalisent les dernières retouches nécessaires à la bonne tenue des engagements.

Le ministre de l'Intérieur, des

Collectivités locales et des Transports assure que tous les établissements scolaires ont été entièrement rénovés et réhabilités, garantissant ainsi une rentrée scolaire qui se déroulera dans les meilleures conditions possibles.

MÊME RIGUEUR POUR LE SECTEUR DE L'HABITAT

La même rigueur a été appliquée au secteur de l'habitat, souligne Sayoud, avec une coordination saluée entre les départements de la Santé, de l'Urbanisme et de la Ville pour l'efficacité des efforts déployés sur le terrain. Il précise que le processus d'indemnisation et de prise en charge des biens classés en vert et en orange est pratiquement achevé.

S'agissant des habitations classées en rouge, qui ont malheureusement nécessité une démolition totale, Sayoud indique que

les opérations de finalisation seront bouclées dans un avenir très proche. Entre-temps, affirme-t-il, l'État a assumé l'entière responsabilité de ces sinistrés en leur fournissant des logements par le biais de la location, assurant ainsi une transition digne et sécurisée pour les familles affectées.

Dans ce cadre, l'État assure la prise en charge des personnes concernées, notamment à travers la mise à leur disposition de logements, a-t-il ajouté.

Le ministre a également indiqué que l'opération d'indemnisation a porté sur le cheptel et le mobilier domestique endommagés. La prochaine étape concernera l'indemnisation des arbres fruitiers, tandis que l'opération de replantation débutera à partir du 15 octobre prochain.

H.B.

SÉGOLÈNE ROYAL :

« L'«algérophobie», une stratégie électorale pour certains acteurs politiques néocolonialistes »

La présidente de l'Association France-Algérie, Ségolène Royal, a indiqué que l'«algérophobie» est devenue une véritable stratégie électorale pour une partie de la classe politique française, dans le cadre de la campagne électorale pour la prochaine présidentielle.



«L'algérophobie est devenue une véritable stratégie électorale» pour certains acteurs politiques qui «continuent à remuer les relents néocoloniaux dans un contexte où les Français ont bien d'autres préoccupations», a déclaré Mme Royal, dans une interview exclusive de l'émission C Show, diffusée mardi sur la chaîne internationale AL24News. Elle a

relevé, dans ce sens, que cette stratégie «n'est pas alimentée seulement par l'extrême droite, mais aussi par une partie beaucoup plus large» de la classe politique française, citant notamment «un ancien Premier ministre candidat à l'élection présidentielle de 2027 (qui) a commencé à triturer les accords de 1968 sans expliquer (...) le pourquoi du comment».

Mme Royal a tenu à souligner que la France fait face à de nombreux problèmes. «Ce n'est

pas la chasse au foulard qui va faire baisser le prix de l'essence ou permettre d'éradiquer la pédo-criminalité». Pour elle, une partie de la classe politique française, notamment celle qui a été au pouvoir, «fait diversion», alors qu'elle a été «incapable de gérer correctement le pays» et «doit aujourd'hui faire face à un bilan calamiteux» de ce qui a été fait, évoquant notamment «l'explosion de la dette», «la dégradation du classement de la France dans le

classement éducatif» et «la question de la fragilisation du système de santé ainsi que les attaques contre le système de retraite».

Sur le plan bilatéral, la présidente de l'Association France-Algérie a réaffirmé son engagement à «rapprocher les liens entre les deux rives» et à «renouer des partenariats intelligents» entre les deux pays. «Je ne laisserai pas faire cette instrumentalisation de l'algérophobie pendant la campagne électorale», a-t-elle insisté. Interrogée sur les accusations de «soumission à l'Algérie» portées contre elle par certains acteurs politiques de l'extrême droite, Mme Royal a précisé que ces acteurs «sont restés figés dans un passé néocolonial pour grappiller quelques voix, je ne sais pas lesquelles d'ailleurs». «Nous avons intérêt à nous entendre avec l'autre rive de la Méditerranée. Nous avons intérêt à nous entendre avec le Maghreb et au-delà avec l'Afrique», a-t-elle ajouté, exprimant, dans ce sens, son souhait de voir «une France qui, demain, par sa diplomatie, n'interférera pas dans les conflits entre les uns et les autres, mais, au contraire, cherchera toujours à réconcilier les pays voisins». «Nous avons, autour du bassin méditerranéen, des partenariats très intéressants sur la culture et sur l'éducation. Et donc, c'est ce projet-là que j'entends porter pour demain», a-t-elle soutenu. Enfin, Mme Royal a fait remarquer que l'Algérie est un grand pays de la région. «C'est l'entrée vers le continent africain. Donc, c'est urgentissime de rétablir de bonnes relations et, moi, je m'y emploierai.

R. N.

APN

M^{me} Boufedeché appelle à faire de la nouvelle législature un espace de dialogue responsable et de pratique démocratique sereine



La présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mme Khalida Boufedeché, a appelé, mercredi à Alger, les députés à faire de la nouvelle législature un espace de dialogue responsable et de pratique démocratique sereine, au service de l'Algérie et de son intérêt suprême. Dans une allocution prononcée lors de l'ouverture de la session ordinaire (2026-2027) de l'APN, Mme Boufedeché a affirmé que «tous sont appelés à faire de cette législature un espace de dialogue responsable et de pratique démocratique sereine», soulignant que la divergence et la compétition politiques constituent des éléments naturels de la vie démocratique, mais que le dénominateur commun sur lequel nul ne saurait diverger reste l'Algérie et son intérêt suprême. Elle a affirmé, à cette occasion, que «la force réelle de l'Algérie repose sur l'unité de son peuple, la

cohésion de ses institutions, la puissance de son armée, la vigilance de ses services de sécurité et la confiance du citoyen en son Etat», rendant à ce propos hommage à l'Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), qui «poursuit l'accomplissement de ses missions constitutionnelles avec une haute compétence dans la protection de la souveraineté nationale et la défense de l'intégrité territoriale».

Mme Boufedeché a également salué les différents corps de sécurité qui «accomplissent leur devoir de protection des citoyens, de lutte contre le crime organisé, la contrebande, les drogues et les substances psychotropes, ainsi que de préservation de la sécurité et des biens de la société». Pour la présidente de l'APN, «l'ouverture de la dixième législature constitue une opportunité pour évoquer avec fierté la place de

l'institution parlementaire et son rôle dans l'édification constitutionnelle de l'Etat, ainsi que l'ampleur de la responsabilité qui incombe aux députés, élus par le peuple algérien pour le représenter au sein de cette honorable Assemblée».

Après avoir rappelé, dans son allocution, «la douloureuse épreuve traversée par l'Algérie suite aux tragiques incendies et aux pertes humaines et matérielles qu'ils ont engendrées», Mme Boufedeché a exprimé «ses condoléances et sa compassion aux familles des victimes et à leurs proches», soulignant que ces moments difficiles ont constitué «une nouvelle preuve de la capacité de l'Etat et de la société à faire face aux épreuves, illustrant le visage radieux de l'Algérie, fondé sur la solidarité, l'entraide et la cohésion». A cet effet, elle a ajouté que «les images de solidarité populaire et la mobilisation de l'Etat et de ses institutions ont donné une image sincère d'une Algérie unie, dont les enfants partagent la paix tout comme ils partagent l'espoir, et font front uni en période de crises».

Les décisions «décisives et rapides» du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune à ce propos, ont reflété la force et la présence de l'Etat et traduit son attachement à suivre les répercussions de la catastrophe et la prise en charge des sinistrés que le Gouvernement a œuvré à concrétiser sur le terrain, véhiculant ainsi un message clair: l'Etat algérien est présent durant les crises et la protection des citoyens est une responsabilité nationale constante», a-t-elle poursuivi. Concernant l'ac-

tivité parlementaire, Mme Boufedeché a affirmé que les fonctions publiques «ne sont pas un privilège mais un devoir de loyauté, tout comme la responsabilité n'est pas une position mais un devoir», ajoutant que «la confiance du citoyen ne se mesure pas à la parole, mais aux réalisations accomplies pour le pays».

Elle a, dans ce sens, invité les députés «à être à la hauteur de cette confiance, à être une voix sincère et intégrée de leurs électeurs, proches de leurs préoccupations, en veillant à défendre leurs intérêts légitimes et à accomplir les missions législatives et de contrôle qui leur sont assignées avec sérieux et compétence».

Partant de ce principe, la présidente de l'APN a affirmé que «la force de l'Algérie face aux défis ne repose pas uniquement sur ses capacités financières, mais aussi sur son legs historique, civilisationnel, son unité nationale et sa mémoire nationale, préservée par les sacrifices des chouchaba et moudjahidines, voire de son identité nationale inclusive forte de ses constantes ancrées: l'islam, l'arabité et l'amazighité».

Elle s'appuie également sur la Glorieuse Révolution de novembre qui a fait de la souveraineté, de l'indépendance et de la liberté «des constantes nationales non négociables».

La présidente de l'APN a estimé que le premier critère de responsabilité «est la fidélité à ce legs, l'engagement à préserver l'intérêt suprême de l'Algérie tant par la parole que par les actes et les positions», ce qui exige, selon elle, de «privilégier la

coopération aux tiraillements, la responsabilité à la surenchère et le dialogue à la tension, ainsi que le consensus autour des grandes questions».

Par ailleurs, la présidente de la chambre basse du Parlement a salué la décision présidentielle concernant l'élaboration d'un projet de loi prévoyant la peine de mort à l'encontre des auteurs et commanditaires des incendies volontaires ainsi que les ravisseurs de mineurs et auteurs de sévices sur mineurs.

Evoquant la rupture des relations diplomatiques avec les Emirats arabes unis, Mme Boufedeché a estimé qu'il s'agit d'une décision «souveraine, traduisant le souci de l'Algérie de «protéger sa sécurité nationale et ses intérêts suprêmes».

Concernant la rentrée scolaire, elle a salué les efforts déployés pour la préparation de ce rendez-vous national, souhaitant une année scolaire couronnée de succès, d'assiduité et d'excellence.

S'agissant des prochaines élections locales, Mme Boufedeché a appelé à une «adhésion positive et responsable» et à œuvrer au succès de cette échéance électorale, ainsi qu'à une «participation populaire massive et large, à même de renforcer la confiance dans les institutions élues et de consolider la construction démocratique et institutionnelle».

Au terme de son allocution, Mme Boufedeché a mis en avant que l'Assemblée doit s'acquitter «pleinement de son rôle dans le domaine de la diplomatie parlementaire, et d'être une voix présente pour l'Algérie.

R. N.

JOURNÉE NATIONALE DE L'IMAM DANS L'OUEST DU PAYS :

Hommage aux imams, aux enseignants du Coran et aux mémorisateurs

Les cérémonies marquant la Journée nationale de l'imam, célébrée le 15 septembre de chaque année, organisées dans plusieurs wilayas de l'Ouest du pays, ont comporté des hommages rendus aux imams, aux enseignants du Saint Coran et aux mémorisateurs du Livre Saint, ainsi que l'organisation d'activités religieuses, culturelles et de sensibilisation mettant en avant la place de l'imam et le rôle de la mosquée au service de la société. A Oran, la mosquée-pôle "Abdelhamid Ibn Badis" a abrité les cérémonies commémoratives de cette journée, organisées cette année sous le slogan: "Le message de l'imam : modération et équilibre, sécurité et stabilité", en présence des autorités de la wilaya. Cette manifestation a constitué une occasion de mettre en évidence le rôle de l'institution de la mosquée et de l'imam dans le renforcement de la référence religieuse nationale et l'ancrage des valeurs de modération et d'équilibre, ainsi que leur contribution à la protection de la société contre les manifestations d'extrémisme et de radicalisme. A cette occasion, 50 imams ont bénéficié de voyages pour accomplir la Omra, à l'initiative des autorités locales et de la commission des œuvres sociales relevant de la direction des Affaires religieuses et des Wakfs. Des enseignants du Saint Coran exerçant notamment dans les écoles coraniques d'été, ainsi que d'autres acteurs dans le domaine de l'enseignement du Livre d'Allah, ont également été honorés. A Mascara, le wali, Fouad Aïssi, accompagné des autorités locales et de représentants de la société civile, a présidé une cérémonie au cours de laquelle 36 imams ont été honorés et ont reçu des cadeaux, ainsi que des attestations de reconnaissance. Deux imams ont également reçu les décisions leur permettant de bénéficier de deux logements de fonction dans les communes de Mohammadia et Zelamta. Un court-métrage met-



tant en lumière les initiatives des imams des mosquées de la wilaya dans le domaine de la sensibilisation des jeunes aux dangers des fléaux sociaux et dans la réconciliation entre les personnes à également été projeté. Une conférence donnée par l'imam Laïd Maati a, par ailleurs, porté sur la place de l'imam, le caractère sacré de sa mission et son rôle dans l'orientation de la société. A El-Bayadh, plusieurs cheikhs et imams ont été honorés en reconnaissance de leurs efforts au service de la société et de la diffusion des valeurs de modération et d'équilibre, au cours d'une cérémonie organisée en présence des autorités locales. A Ain Temouchent, une campagne de don de sang a été organisée à cette occasion au niveau du Centre culturel islamique "Abdelaziz Hadhri", avec la participation de plusieurs imams et membres du secteur des affaires religieuses et des wakfs. Cette initiative a été organisée par la direction locale du secteur en coordination avec la Direction de la Santé et de la Population. Cette manifestation, supervisée par le wali de la wilaya, Mabrouk Ouled Abdennebi, a également été marquée par l'organisation d'une exposition consacrée à plusieurs personnalités religieuses de la wilaya et à leurs parcours, ainsi que par la présentation d'invocations et de chants religieux et l'hommage rendu à plusieurs imams des mosquées. A Tlemcen,

le Centre des études andalouses a abrité les cérémonies célébrant la Journée nationale de l'imam, en présence des autorités de la wilaya. A cette occasion, l'imam de la Grande Mosquée de Nedroma, Abderrahim Lebki, a présenté une intervention axée sur l'importance pour l'imam de connaître la réalité vécue et d'être capable d'accompagner les différentes catégories de la société, notamment les jeunes, et de contribuer à les protéger contre les idées extrémistes, particulièrement celles diffusées sur les réseaux sociaux. Les lauréats des première et deuxième places du concours de wilaya du meilleur projet de recherche en jurisprudence de la prière, ainsi que le titulaire d'un doctorat en sciences islamiques, ont également été honorés. Des familles de plusieurs cheikhs décédés, durant l'année en cours, ont été honorées, de même que certains membres du secteur ayant obtenu des diplômes supérieurs, afin de les encourager et de les inciter à poursuivre leur parcours scientifique. A Sidi Bel-Abbes, plusieurs imams et cheikhs de la wilaya ont été honorés en reconnaissance de leur dévouement constant, de leur service du Livre d'Allah et de la Sunna de Son Prophète, ainsi que de leur parcours dans les domaines de la prédication et de la sensibilisation au sein des mosquées de la wilaya et au-delà. La cérémonie, organisée à la bibliothèque principale de

lecture publique "Mohamed El-Kabbati" du chef-lieu de wilaya, a été ponctuée d'invocations religieuses et d'interventions portant notamment sur la mission civilisationnelle de la mosquée et les défis actuels auxquels la société est confrontée. A Mostaganem, un programme commémoratif a été organisé dans la salle de conférences, en présence du secrétaire général de la wilaya, Ahmed Menasri, des autorités locales, de membres de la famille révolutionnaire, ainsi que de nombreux imams, cheikhs et acteurs du domaine religieux. Le programme a notamment comporté deux conférences intitulées : "L'imam algérien : une mission qui éclaire les esprits et une responsabilité qui construit les générations" et "Les imams algériens à l'étranger : des ponts de communication civilisationnelle et de diffusion du savoir". Six employés retraités du secteur ont également été honorés et un tirage au sort a été organisé pour permettre à 25 imams et employés d'accomplir les rites de la Omra. A Tiaret, 32 imams ont été honorés pour leur activité au service de la référence religieuse, lors d'une cérémonie organisée en présence des autorités locales. Sept imams partis à la retraite ont également bénéficié de la prise en charge des frais liés à l'accomplissement des rites de la Omra. Plusieurs autres imams ont reçu des distinctions honorifiques en reconnaissance de leurs activités de conseil et d'orientation religieuse depuis les chaires des mosquées, ainsi que de leur contribution aux campagnes de sensibilisation visant à prévenir différents risques et fléaux sociaux. La cérémonie a également été marquée par une lecture collective du Saint Coran par les imams, considérée comme l'une des traditions religieuses locales, ainsi que par la présentation d'invocations religieuses par les élèves de l'école coranique relevant de la mosquée-pôle "Salah Eddine El-Ayoubi".

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION : 37 morts et 1 851 blessés en une semaine

Trente-sept personnes sont décédées et 1 851 autres ont été blessées dans 1 397 accidents de la route survenus durant la période allant du 6 au 12 septembre à travers le territoire national, a indiqué hier, un bilan hebdomadaire de la Protection civile. "Durant la période s'étalant du 6 au 12 septembre courant, les unités de la Protection civile ont effectué 2502 interventions suite à des accidents de la route, ayant causé 37 décès et 1851 blessés", précise la même source. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tizi-Ouzou avec 10 morts et 59 blessés dans 36 accidents, ajoute le communiqué. En outre, les secours de la Protection civile ont effectué 2512 interventions pour l'extinction de 1698 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (191 incendies), Blida (83) et Annaba (81). Pour les opérations diverses, la Protection civile a effectué 5345 interventions, durant la même période pour le sauvetage de 306 personnes en situation de danger et l'exécution de 4352 opérations diverses d'assistance. Durant la même période et dans le cadre du dispositif de surveillance des plages, la Protection civile a effectué 3918 interventions ayant permis de sauver 2749 personnes de la noyade, de prodiguer des soins de première urgence à 1050 autres et d'évacuer 108 personnes vers les structures sanitaires locales, ajoute le bilan, déplorant toutefois le décès par noyade en mer de 12 personnes et d'une autre dans une réserve d'eau. Par ailleurs, les équipes de la Protection civile sont intervenues pour l'extinction de 148 incendies du couvert végétal dont 13 incendies de forêts, à travers plusieurs wilayas du territoire national.

TRANSPORT URBAIN ET SUBURBAIN À SKIKDA : Une application permettant de suivre l'itinéraire et la position des bus

Une nouvelle application électronique, permettant aux citoyens de suivre l'itinéraire et la position des bus de l'Etablissement de transport urbain et suburbain de Skikda (ETUS) vient d'être lancée, a indiqué le directeur de cet établissement, Redouane Bouabida. Selon le même responsable, l'application, disponible en téléchargement sur Play Store sous le nom "Bus Rusicada", permet aux usagers de suivre en temps réel l'itinéraire et la position des bus, facilitant ainsi la mobilité des citoyens et améliorant le service fourni par l'ETUS. Le lancement de ce service numérique s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par cet Etablissement pour moderniser le service de transport et de donner aux citoyens toutes les informations utiles relatives au mouvement des bus, a ajouté M. Bouabida, rappelant que l'ETUS, qui dispose désormais de 66 véhicules, a récemment été "renforcé par 35 nouveaux bus modernes et confortables" afin de permettre aux usagers de voyager dans les meilleures conditions.

Diverses activités dans les wilayas du Sud

D'autre part, les wilayas du Sud ont abrité, mardi, diverses activités, dans le cadre de la célébration de la Journée nationale de l'imam. Elles ont porté notamment sur des rencontres, conférences et colloques intellectuels et religieux, mettant en lumière le rôle clé de l'imam dans l'ancrage des valeurs de modération et de consolidation de la cohésion sociale et de l'unité nationale au sein de la société. Dans la wilaya d'Ouargla, la maison de la culture "Moufidi Zakaria" a abrité les festivités marquant cette journée, à travers une exposition sur la Sira prophétique, des interventions traitant du rôle de l'imam dans l'enracinement d'un discours religieux modéré et porteur de sens pour accompagner les citoyens, notamment les jeunes générations, afin de les protéger contre les déviances intellectuelles et morales et les prémunir des fléaux sociaux. L'occasion a été saisie pour rappeler la mission éducative et sociale de la mosquée et de l'imam, à travers la propagation de la culture du dialogue, de la tolérance, de la fraternité et le rejet de la violence et de l'extrémisme, en renforçant la conscience religieuse auprès des jeunes et en les encourageant à s'attacher aux valeurs authentiques, à l'esprit de citoyenneté et de responsabilité. Les célébrations ont été marquées aussi par l'hommage rendu à plusieurs imams, enseignants du saint Coran, fonctionnaires et retraités du secteur, en reconnaissance de leurs efforts et leur dévouement

au service de la religion et de la patrie. Les membres des familles de certains imams décédés ont été honorés, saluant leur engagement envers le secteur.

Dans la wilaya d'Illizi, une commémoration a été organisée au sein de l'institut national de formation spécialisée des corps spécifiques des affaires religieuses, incluant les allocutions du directeur du secteur et d'un imam au nom de ses confrères, ainsi qu'un hommage à quelques imams, dont des retraités et d'autres en exercice, en reconnaissance de leurs efforts au service de la religion et du pays.

Les festivités dans la wilaya de Ghardaïa ont été l'occasion d'organiser une série d'activités et d'initiatives, parmi lesquelles l'inauguration d'une annexe communale au quartier Théniet El-Makhzen (commune de Ghardaïa), après sa dotation en différents équipements

numériques de pointe, en plus du lancement de la troisième tranche du projet d'aménagement du quartier précité.

Une cérémonie de distinction des enfants du personnel du secteur des affaires religieuses ayant décroché le baccalauréat a été organisée en marge des festivités, en guise d'encouragement à poursuivre leur parcours universitaire.

La prise en charge de 22 Omra (petit pèlerinage) au profit d'imams a aussi été annoncée par la commission des œuvres sociales de la direction des Affaires religieuses de Ghardaïa.

De même, certains agents du secteur à Laghouat ont reçu les hommages des autorités, en reconnaissance à leur abnégation, dont des imams émérites et d'autres retraités, en plus de la distinction des familles d'imams défunts ayant servi le secteur, d'enseignants du saint Coran et d'éducatrices religieuses, en reconnaissance à leur dévouement.

TLEMCEEN :

Saisie de 75 kg de kif traité et arrestation de trois personnes

Les services des Douanes de Tlemcen ont réussi, en coordination avec l'Armée nationale populaire (ANP), à saisir 75 kg de kif traité et à arrêter trois personnes, a indiqué un communiqué de la Direction régionale des Douanes de Tlemcen. Selon la même source, l'opération a été menée par les éléments de la brigade mobile régionale de lutte contre les stupéfiants des Douanes, en coordination avec la brigade mobile des Douanes de Ghazaouet et des éléments de l'Armée nationale populaire relevant de la 2e Région militaire, à la suite d'une embuscade tendue dans la wilaya de Tlemcen.

DIPLOMATIE :

Le Ghana annonce la reprise de ses relations avec la RASD

Le Ghana a annoncé la reprise et la réactivation de ses relations diplomatiques avec la République arabe sahraouie démocratique (RASD), à la suite de la réception, par le ministre ghanéen des Affaires étrangères, Samuel Okudzeto Ablakwa, d'une copie des lettres de créance de Tayeb Sadik Bachir, en qualité d'ambassadeur de la République sahraouie auprès de la République du Ghana. Selon l'agence de presse sahraouie (SPS), lors de la cérémonie de réception, tenue au siège du ministère ghanéen des Affaires étrangères, le chef de la diplomatie ghanéenne a réaffirmé la constance de la position du gouvernement ghanéen à l'égard de la question sahraouie.



Il souligné, à cet égard, la disposition de son pays à «poursuivre et à renforcer la coordination et l'action commune avec la RASD, au

service des relations de coopération bilatérales, ainsi qu'à se concerter sur les différentes questions régionales et internationales d'intérêt

commun».

De son côté, l'ambassadeur sahraoui a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude à la République du Ghana pour sa position de principe et constante à l'égard de la juste cause sahraouie et de la lutte légitime du peuple sahraoui pour recouvrer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Les deux parties ont, en outre, mis l'accent sur la «solidité» des relations bilatérales entre les deux pays et la «volonté commune» de les élargir, de manière à renforcer la solidarité et la coopération entre les deux peuples et à servir les objectifs de paix, de stabilité et d'intégration continentale.

FINANCE VERTE EN TUNISIE :

Un cadre prêt, un marché qui refuse de naître

La Tunisie a construit, en une décennie, tous les attributs administratifs d'un système financier vert. Elle a des guides, des adhésions internationales, des rapports de supervision qui mentionnent le climat, et un empilement d'incitations fiscales sectorielles. Ce qu'elle n'a toujours pas, c'est un marché. Aucune obligation verte n'a jamais été émise dans le pays, ni par l'État, ni par une entreprise publique, ni par un émetteur privé. L'écart entre l'architecture institutionnelle et son activation réelle constitue aujourd'hui le trait le plus frappant de la transition financière tunisienne. C'est ce que documente une étude récente de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), qui dresse un état des lieux du verdissement du système financier tunisien et le compare aux trajectoires égyptienne et marocaine. Le constat central du policy paper tient en une phrase : l'écosystème de la finance verte tunisienne dépend davantage de l'impulsion des bailleurs internationaux que d'une dynamique de marché.

UNE BANQUE CENTRALE EN PHASE D'OBSERVATION

La Banque Centrale de Tunisie a rejoint le Network for Greening the Financial System dès 2019, un geste d'alignement sur les standards internationaux de gestion des risques climatiques. Son rapport annuel sur la supervision bancaire de 2024 inscrit pour la première fois la question climatique de manière formelle, et un plan stratégique 2023 à 2025 fixe l'objectif d'intégrer progressivement ce risque dans la régulation bancaire. Mais l'intention n'a pas encore produit d'obligation. Aucun stress test climatique n'a été imposé aux banques, aucune exigence prudentielle spécifique n'encadre le financement vert. La BCT continue de financer prioritairement les secteurs traditionnels, sans que les enjeux environnementaux ne pèsent sur sa politique monétaire. Le diagnostic de l'IACE est sans ambiguïté : les orientations stratégiques sont posées, leur traduction opérationnelle demeure timide.

UN GUIDE SANS ÉMETTEURS

Le Conseil du Marché Financier a, de son côté, fait le travail régle-

mentaire. En collaboration avec le ministère des Finances et la Société Financière Internationale, il a publié dès 2021 un guide d'émission d'obligations vertes, sociales et durables aligné sur les standards de l'International Capital Market Association. La Bourse de Tunis a introduit des critères ESG dans son rapport 2024 et a rejoint la Sustainable Stock Exchanges Initiative des Nations Unies. Le cadre est donc prêt.

Ce qui manque, selon l'étude, ce sont des projets climatiques suffisamment bancables pour offrir un couple rendement risque comparable aux placements existants, des outils fiables de tarification du risque de crédit, et une liquidité de marché secondaire qui permettrait aux investisseurs de sortir de leurs positions. Du côté des émetteurs potentiels, l'incapacité à démontrer un avantage financier tangible, le fameux « greenium », combinée à des coûts de transaction et des exigences de reporting élevés, dissuade particulièrement les opérations de petite taille.

LES BAILLEURS, SEULS MOTEURS VISIBLES

En l'absence de marché domestique, ce sont les institutions financières internationales qui portent l'essentiel du financement climatique tunisien. Le Fonds Vert pour le Climat a alloué 251 millions de dollars au pays entre 2016 et 2025, répartis sur 19 projets.

La Banque Européenne d'Investissement a engagé 734 millions d'euros entre 2009 et 2025, principalement dans l'énergie, l'agriculture et l'industrie, avec des projets structurants comme l'interconnexion électrique HVDC entre

la Tunisie et l'Italie. La Banque Africaine de Développement finance simultanément la restauration d'écosystèmes forestiers, des projets solaires en partenariat public privé et la réhabilitation environnementale du Groupe Chimique Tunisien, pour un prêt de 110 millions de dollars. L'Agence Française de Développement, via son label SUNREF, a mobilisé environ 37 millions d'euros entre 2018 et 2023 à travers les banques locales, tandis que la Banque Mondiale a récemment approuvé le programme TEREK à hauteur de 430 millions de dollars pour la fiabilité du réseau électrique.

Cette dépendance à une conséquence structurelle que l'étude souligne : le secteur bancaire tunisien, insuffisamment équipé pour évaluer seul la rentabilité de projets verts, compense son incertitude par des garanties élevées, ce qui referme l'accès au financement pour une partie des porteurs de projets.

UNE FISCALITÉ VERTE ENCORE FRAGMENTÉE

Les lois de finances 2024, 2025 et 2026 ont introduit une série de mesures ponctuelles : une forme de taxe carbone sur l'énergie et le transport, une réduction de TVA de 50% pour les véhicules électriques, des prêts bonifiés pour la gestion de l'eau, une taxe de 1% sur l'industrie destinée à un fonds de justice environnementale. Aucune de ces lois ne consacre toutefois de chapitre structurant à la finance verte. La Tunisie continue par ailleurs de taxer les carburants tout en les subventionnant, une contradiction que l'étude interprète comme le symptôme d'une gouvernance

budgétaire fragmentée, où les arbitrages de court terme l'emportent sur les engagements climatiques de long terme.

CE QUE RÉVÈLE LA COMPARAISON RÉGIONALE

Face à l'Égypte, seul pays de la région à avoir émis une obligation verte souveraine en 2020, et au Maroc, dont les entreprises publiques ont accédé au marché des green bonds sous un cadre ESG contraignant imposé par Bank Al Maghrib, la Tunisie apparaît en retrait sur presque tous les critères de gouvernance verte : reporting obligatoire, gestion réglementaire des risques climatiques, taux préférentiels d'incitation. Le pays partage avec ses voisins l'adhésion au NGFS, mais reste seul à n'avoir engagé aucune émission verte, publique ou privée.

CE QUE L'ÉTUDE APPELLE À CHANGER

Les recommandations de l'IACE convergent vers une même idée : sans coordination institutionnelle contraignante, sans intégration systématique des critères climatiques dans l'évaluation des investissements publics, et sans un dispositif de suivi budgétaire de type Climate Budget Tagging, la finance verte tunisienne restera un empilement d'initiatives pilotes plutôt qu'un système.

L'enjeu, pour les prochaines lois de finances, n'est plus d'ajouter des mesures sectorielles, mais de construire l'architecture de marché qui permettrait enfin à ces financements internationaux de trouver un relais domestique durable.

LOI DE FINANCE 2027:

Kaïs Saïed appelle à alléger la pression fiscale et à faciliter l'investissement

Le président de la République, Kaïs Saïed, a examiné, lors d'une réunion tenue au palais de Carthage, avec la cheffe du gouvernement, Sarra Zaafrani Zenzri, et le ministre de l'Économie et de la Planification, Samir Abdelhafidh, la préparation du projet de loi de finances pour l'année prochaine. Selon la présidence de la République, le chef de l'État a notamment souligné la nécessité d'inscrire les orientations retenues dans le projet de loi de finances dans le cadre du plan quinquennal adopté, de manière à garantir l'équilibre régional recherché, à créer des opportunités d'emploi et à assurer concrètement la

dignité des citoyens, dans le cadre de choix exclusivement nationaux. Le président de la République a également insisté sur la nécessité d'éviter d'accroître la pression fiscale et de faciliter la création de projets, qu'il s'agisse de sociétés communautaires ou d'initiatives privées. Il a déploré le nombre important d'obstacles auxquels se heurtent les porteurs de projets, ainsi que la multiplication des situations dans lesquelles les citoyens sont confrontés à des lenteurs administratives ou à des formules devenues récurrentes, telles que : « J'ai pris connaissance » ou encore « Application de la réglementation en vigueur ».

INFRASTRUCTURE PÉTROLIÈRE LIBYENNE Des entreprises russes prêtes à la moderniser

Selon l'ambassade de Russie en Libye, les entreprises russes sont prêtes à participer à la modernisation des installations pétrolières et des raffineries libyennes si les autorités libyennes présentent des propositions concrètes. Le journal russe Izvestia a rapporté que Moscou entrevoit des opportunités d'une plus grande implication dans le secteur énergétique libyen, alors que les deux pays cherchent à relancer leur coopération économique. Selon l'ambassade de Russie, les entreprises sont prêtes à participer à des projets de modernisation des installations pétrolières, des raffineries et des infrastructures énergétiques. L'ambassade a déclaré que la relance de la Commission intergouvernementale libyano-russe, qui a repris ses travaux après une suspension de 25 ans, pourrait donner un nouvel élan aux projets bilatéraux. L'intérêt russe intervient alors que la Libye recherche des investissements internationaux pour réhabiliter ses infrastructures énergétiques vieillissantes, développer les gisements de pétrole et de gaz découverts et accroître sa capacité de production.

LA RUSSIE ENVISAGE UN NOUVEAU PROJET DE RAFFINERIE DE PÉTROLE EN LIBYE

Ali Al-Saïdi, ministre désigné de l'Investissement au sein du gouvernement libyen dirigé par le Premier ministre Oussama Hammad, a proposé la participation de la Russie à la construction d'une nouvelle raffinerie de pétrole, selon Izvestia. La compagnie pétrolière russe Tatneft a manifesté son intérêt pour cette proposition, selon le journal. Une nouvelle raffinerie pourrait aider la Libye à réduire sa dépendance aux importations de carburant malgré les importantes ressources pétrolières du pays. Les infrastructures de raffinage existantes ont souffert d'années de sous-investissement, de problèmes techniques et de perturbations liées à la sécurité. La raffinerie de Zawiya, l'une des plus importantes de Libye, a subi des interruptions de production répétées. D'autres installations de raffinage nécessitent des travaux de maintenance et de modernisation, ce qui limite la capacité du pays à satisfaire la demande intérieure d'essence et de diesel à partir de pétrole brut raffiné localement. La participation russe pourrait aller de la modernisation des installations existantes à la participation à de nouveaux projets de raffineries et d'infrastructures énergétiques, bien qu'aucun accord définitif n'ait été annoncé.

LA LIBYE SOLLICITE JUSQU'À 40 MILLIARDS DE DOLLARS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE

Selon les estimations attribuées à la National Oil Corporation, il faudrait entre 30 et 40 milliards de dollars pour développer plus efficacement les gisements de pétrole et de gaz existants et mettre en production une soixantaine de gisements découverts. Des entreprises internationales originaires des États-Unis, de Chine, d'Italie et du Royaume-Uni ont également manifesté leur intérêt pour le secteur énergétique du pays, la Libye étant à la recherche de capitaux étrangers et d'expertise technique.

ALGÉRIE-MALI

Le corridor qui peut changer la géographie économique du Sahel

PAR : SALAH LAKOUES

Du désenclavement du Mali à l'intégration économique du Sahara : construire un marché commun ne signifie pas seulement supprimer des droits de douane, mais créer une chaîne de production, de transport, de financement et de transformation reliant Bamako à la Méditerranée. Il existe des frontières qui séparent les économies et des frontières qui peuvent les rapprocher. Entre l'Algérie et le Mali, le Sahara appartient à la seconde catégorie.

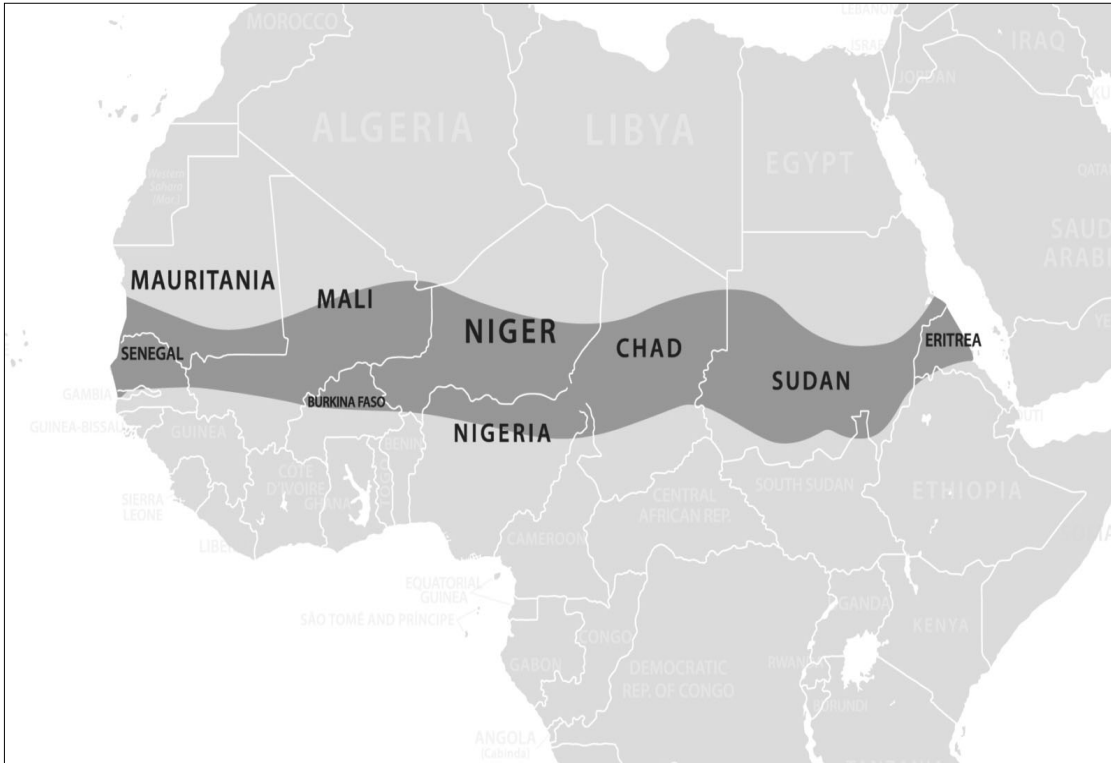
Pendant des décennies, l'immensité saharienne a été principalement perçue comme une distance, un obstacle logistique, une périphérie. La nouvelle réalité économique invite à inverser cette lecture. Le Sahara peut devenir une infrastructure. Une route peut devenir un corridor. Un corridor peut devenir un marché. Et un marché peut progressivement devenir un espace productif.

C'est dans cette perspective qu'il faut regarder la nouvelle séquence des relations algéro-maliennes. Après une période de refroidissement diplomatique, les deux pays ont engagé en 2026 une reprise du dialogue. Le Premier ministre malien Abdoulaye Maïga s'est rendu à Alger le 24 août, avant la visite du Premier ministre algérien Sifi Ghrieb à Bamako le 14 septembre. La Primature malienne présente cette séquence comme une nouvelle dynamique de coopération, tandis que le gouvernement algérien a évoqué la réactivation des mécanismes institutionnels de coopération.

Cette reprise diplomatique ouvre une question beaucoup plus importante que celle des seuls échanges politiques : peut-elle déboucher sur une nouvelle architecture économique entre les deux pays et, plus largement, entre l'Algérie et les trois pays de l'Alliance des États du Sahel ?

Le commerce officiel donne une mesure saisissante du chemin à parcourir. Selon des données de commerce international reprises par la presse malienne, les échanges bilatéraux enregistrés en 2024 auraient représenté environ 7,7 millions de dollars. Ce chiffre doit être interprété avec prudence en raison de l'importance des échanges informels et des limites statistiques, mais il montre surtout l'écart considérable entre la proximité géographique des deux pays et l'intensité réelle de leurs échanges formels.

Le paradoxe est donc évident : deux voisins, deux économies complémentaires, une frontière commune, mais un commerce encore marginal.



C'est précisément ce paradoxe qu'un projet de marché commun devrait chercher à corriger.

Mais l'ambition peut être plus large. L'Algérie, le Mali, le Burkina Faso et le Niger disposent d'un espace économique potentiel de près de 120 millions d'habitants et de plus de 5 millions de kilomètres carrés. Un marché commun entre ces quatre pays ne constituerait pas seulement un élargissement géographique du corridor algéro-malien. Il pourrait devenir l'un des premiers socles d'une intégration économique sahélienne fondée sur la complémentarité des ressources, des infrastructures, des capacités industrielles et des débouchés.

**LE MALI NE CHERCHE
PAS SEULEMENT UN
MARCHÉ : IL CHERCHE
UNE SORTIE
ÉCONOMIQUE**

Le Mali est une économie continentale, vaste, agricole, minière et fortement dépendante des conditions climatiques et sécuritaires. La Banque mondiale décrit une économie peu diversifiée, vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières, aux chocs climatiques et aux perturbations des routes d'approvisionnement. L'agriculture pluviale demeure particulièrement importante, tandis que l'or et le coton occupent une place majeure dans les exportations. Le démarrage de la production de lithium constitue désormais un nouvel élément de diversification.

Le Mali possède des ressources, des terres, un potentiel agricole et pastoral, des minerais et un marché intérieur en croissance. Mais il doit payer cher pour faire circuler les marchandises.

L'enclavement augmente le coût des importations et réduit la compétitivité des exportations.

Le problème malien n'est donc pas simplement de produire. C'est de produire, transformer et accéder aux marchés à un coût compétitif. L'Algérie peut offrir une partie de cette réponse grâce à sa position méditerranéenne, ses infrastructures portuaires, son industrie, son énergie, ses capacités de transformation et son ouverture géographique vers le Sahara.

L'objectif ne devrait cependant pas être de remplacer une dépendance par une autre. Il devrait être de créer une interdépendance productive.

DU LIBRE-ÉCHANGE AU CORRIDOR DE DÉVELOPPEMENT

C'est ici qu'il faut changer de vocabulaire. Un simple accord de libre-échange supprimerait certains droits de douane. Un marché commun plus ambitieux faciliterait la circulation des biens, des services, des capitaux et, progressivement, de certaines catégories de travailleurs.

À l'échelle de l'Algérie et des trois pays de l'Alliance des États du Sahel, il pourrait également créer un espace de près de 120 millions de consommateurs, capable de soutenir des investissements industriels, agricoles, énergétiques et logistiques plus importants.

Mais le Mali a besoin de quelque chose d'encore plus concret : un corridor de développement. Un corridor de développement est une infrastructure économique complète.

Il comprend les routes et les rails, mais aussi les postes-frontières, les entrepôts, les banques, les assurances, les systèmes douaniers, les stations de maintenance, les marchés de gros, les chaînes du froid, les télécommunications, l'énergie et les zones industrielles. Autrement dit : la route transporte la marchandise ; le corridor produit la valeur. Cette distinction est fondamentale. Un marché commun sahélien autour d'une colonne vertébrale algéro-malienne

La Route transsaharienne constitue déjà une infrastructure structurante pour cette ambition. En avril 2026, le ministère algérien des Travaux publics suivait à la fois l'état de la Route transsaharienne et les préparatifs de la future ligne ferroviaire Alger-Tamanrasset.

Il faut désormais penser ces infrastructures ensemble, mais aussi les inscrire dans une vision régionale. La route peut assurer le transport à court et moyen terme. Le rail peut progressivement renforcer les capacités lourdes. Les plateformes logistiques peuvent réduire les ruptures de charge.

Les ports algériens peuvent ouvrir

une porte méditerranéenne. Tamanrasset et In Guezam peuvent devenir des interfaces logistiques. Et les plateformes situées côté malien peuvent redistribuer les marchandises vers Bamako et les autres pôles économiques, avant de les connecter aux marchés du Burkina Faso et du Niger. Le corridor pourrait ainsi être conçu selon une chaîne :

ports algériens → Hauts Plateaux → Sahara → Tamanrasset → In Guezam → nord du Mali → plateformes intérieures → Bamako → Burkina Faso et Niger.

Mais cette représentation doit rester évolutive. Les itinéraires précis au Mali, au Burkina Faso et au Niger doivent tenir compte de la situation sécuritaire et des infrastructures effectivement disponibles.

L'essentiel est ailleurs : construire une continuité logistique à l'échelle d'un espace de plus de 5 millions de kilomètres carrés.

TAMANRASSET NE DOIT PLUS ÊTRE SEULEMENT UNE VILLE DU SUD

Une telle stratégie modifierait également la fonction économique du Sud algérien. Tamanrasset pourrait devenir une plateforme de redistribution vers le Sahel.

In Guezzam pourrait développer davantage ses fonctions de passage, de transit, de stockage et de services.

Il faudrait y associer : entrepôts ; plateformes de groupage ; chambres froides ; ateliers de maintenance ; stations-service ; assurances ; services bancaires ; transit douanier ; suivi numérique des camions ; marchés de gros ; centres de formation.

Le Sud algérien pourrait ainsi passer progressivement du statut de périphérie nationale à celui de plateforme africaine. Cette transformation aurait un effet économique réciproque : elle renforcerait les villes sahariennes algériennes tout en abaissant les coûts d'accès du Mali, du Burkina Faso et du Niger au marché méditerranéen.

LE VÉRITABLE ENJEU : FAIRE CIRCULER LA VALEUR, PAS SEULEMENT LES MARCHANDISES

LES MARCHANDISES

Le premier risque d'un projet d'in-

tégration algéro-sahélienne serait de reproduire un schéma classique : matières premières sahéliennes → exportation → produits industriels algériens → marchés sahéliens.

Ce modèle augmenterait certes les échanges, mais ne transformerait pas suffisamment la structure économique des pays de l'Alliance des États du Sahel.

Il faut donc viser une autre logique : production sahélienne → transformation locale → équipement algérien → financement partagé → distribution régionale. C'est cette chaîne qui peut créer de la valeur.

Le marché commun ne doit pas être conçu comme un simple espace de consommation de 120 millions d'habitants. Il doit devenir un espace de production, de transformation et d'investissement, capable de faire émerger des chaînes de valeur régionales dans l'agriculture, l'élevage, les mines, l'énergie, la pharmacie, les matériaux et les services.

AGRICULTURE : PRODUIRE, CONSERVER, TRANSFORMER

Le Mali dispose d'un potentiel important dans le riz, le coton, le sésame, les fruits, l'élevage et d'autres productions agricoles. Mais une production agricole mal conservée, mal transformée et mal transportée perd une partie de sa valeur.

La coopération peut donc porter sur toute la chaîne : semences, irrigation, mécanisation, engrais, pompes solaires, stockage, chambres froides, emballage, transport frigorifique, transformation agroalimentaire et commercialisation. L'Algérie peut fournir une partie des équipements et des technologies. Le Mali peut développer davantage la production et la transformation sur son territoire.

Ainsi, au lieu d'exporter seulement du riz brut, il serait possible de développer des unités de décortiquage, de conditionnement et de commercialisation.

Au lieu d'exporter seulement des mangues, des unités de séchage et de transformation peuvent être développées. Au lieu d'exporter uniquement du bétail vivant, la chaîne peut intégrer abattage, découpe, conservation, transport frigorifique et distribution.

Le véritable objectif n'est donc pas d'augmenter seulement le volume des exportations maliennes, mais leur valeur unitaire.

Le coton : transformer une ressource agricole en industrie. Le coton illustre parfaitement cette stratégie. La première étape est la production. La deuxième est l'égrenage. La troisième peut être la filature. Puis viennent le textile, la confection et la commercialisation. Chaque étape crée davantage d'emplois et de compétences. L'Algérie pourrait contribuer par les équipements, l'ingénierie et certains débouchés. Le Mali développerait progressivement ses capacités industrielles. Le marché commun devient alors un instrument d'industrialisation.

À l'échelle de l'Alliance des États du Sahel, les débouchés pourraient être élargis à un marché régional de près de 120 millions d'habitants, ce qui améliorerait la viabilité économique des unités de transformation.





L'ÉLEVAGE : PASSER DU BÉTAIL À LA CHAÎNE DE VALEUR

Le potentiel pastoral malien constitue également une opportunité. Mais exporter essentiellement des animaux vivants signifie exporter une partie de la valeur potentielle avec eux. Une chaîne moderne pourrait intégrer : alimentation animale ; services vétérinaires ; sélection et amélioration des cheptels ; abattoirs ; découpe ; conservation ; transformation ; cuir ; transport frigorifique ; distribution. La coopération algéro-malienne pourrait ainsi créer une véritable filière régionale de protéines animales. Cette filière pourrait ensuite s'étendre au Burkina Faso et au Niger, en fonction des complémentarités de production, des besoins des marchés et des infrastructures disponibles. Le principe est simple : ne pas seulement faire circuler le bétail ; faire circuler la valeur issue du bétail. Mines : l'or, le lithium et le piège de l'exportation brute. Le secteur minier pose une question encore plus stratégique. L'or représente une part considérable des exportations maliennes. Une analyse de la Banque mondiale indique qu'en 2024, l'or représentait plus de 17 % du PIB et environ 83 % des exportations, tandis que l'insécurité affectait la production minière. Le lithium ouvre une nouvelle perspective. Mais l'expérience de nombreuses économies minières montre qu'une forte richesse du sous-sol ne garantit pas automatiquement une forte industrialisation. Le véritable enjeu est donc de progresser dans la chaîne de valeur : prospection ; cartographie ; laboratoires ; formation ; équipements ; traitement primaire ; concentration ; chimie ; maintenance ; services miniers. Pour le lithium, il serait prématuré de présenter une filière complète de batteries comme immédiatement accessible. En revanche, le développement progressif des compétences, du traitement, de la chimie industrielle et des services associés peut constituer une trajectoire réaliste. L'Algérie peut apporter son expérience industrielle, son énergie, ses infrastructures et ses capacités de formation. Le Mali conserve la maîtrise de ses ressources. La coopération minière doit donc viser la transformation, et non simplement l'extraction.

L'ÉNERGIE : LE CŒUR INVISIBLE DU MARCHÉ COMMUN

Aucun marché commun ne fonctionne sans énergie. La Banque mondiale souligne que l'énergie est déterminante pour l'agriculture, l'irrigation, la mécanisation, le stockage, l'activité minière et l'industrie malienne. L'enjeu ne consiste donc pas seulement à augmenter la électrique. Il faut électrifier les chaînes de valeur. Une centrale solaire doit permettre de pomper l'eau. L'électricité doit faire fonctionner une minoterie. Elle doit alimenter une chambre froide. Elle doit permettre de transformer le coton. Elle doit sécuriser une zone industrielle. Elle doit soutenir les services numériques. C'est ainsi que l'énergie devient un multiplicateur de productivité. La coopération pourrait porter sur les centrales solaires, les mini-réseaux, les transformateurs, les câbles, la maintenance, le pompage agricole et l'alimentation des zones industrielles. À terme, une planification énergétique coordonnée entre l'Algérie, le Mali, le Burkina Faso et le Niger

pourrait soutenir les pôles de production du marché commun et réduire les coûts d'accès à l'électricité.

PHARMACIE, MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS : CRÉER DES INDUSTRIES AU MALI

Le même raisonnement s'applique à la pharmacie. L'Algérie peut contribuer à l'approvisionnement en médicaments génériques, consommables et produits essentiels. Mais l'étape suivante doit être le conditionnement au Mali. Puis certaines productions locales. Même logique pour les matériaux de construction. Le Mali a besoin de ciment, d'acier, de verre, de tuyauterie, d'équipements hydrauliques et de matériaux isolants. L'Algérie peut exporter une partie de ces produits. Mais elle peut également contribuer à installer des unités maliennes de production ou de transformation. Une usine de tuyaux, une unité de préfabrication, une chaîne de matériaux de construction ou une unité pharmaceutique ont un effet économique beaucoup plus profond qu'une simple cargaison importée. L'objectif n'est pas que l'Algérie vende davantage au Mali. L'objectif est que le Mali produise davantage avec l'Algérie. La même logique doit s'appliquer aux relations avec le Burkina Faso et le Niger : les échanges ne doivent pas se limiter à la fourniture de produits finis, mais favoriser l'émergence de capacités productives partagées.

UN ACCORD COMMERCIAL ASYMÉTRIQUE, MAIS RÉCIPROQUE

La construction d'un marché commun ne doit pas commencer par une suppression générale et immédiate des barrières. Les quatre économies ne sont pas de taille ni de structure identiques. Une approche progressive est donc plus cohérente. Une première liste pourrait concerner des produits prioritaires. Côté malien : produits agricoles transformés, coton et textiles, sésame, fruits, produits d'élevage, certains minerais transformés et produits artisanaux. Côté algérien : médicaments, engrais, équipements agricoles, pompes solaires, machines, matériaux de construction, pièces détachées, équipements hydrauliques et certains produits alimentaires transformés. Le Burkina Faso et le Niger pourraient également intégrer progressivement des filières prioritaires liées à l'élevage, aux céréales, au bétail, aux produits miniers, à l'énergie solaire et aux matériaux. Les produits sensibles pourraient bénéficier de périodes de transition ou de mécanismes spécifiques. L'objectif serait d'éviter que l'ouverture commerciale ne détruise prématurément certaines capacités productives sahéliennes. L'ouverture doit être conçue comme un instrument de convergence, pas comme une compétition entre des économies inégalement structurées.

LE CERTIFICAT D'ORIGINE: UN OUTIL ESSENTIEL

Il faudra également résoudre une question souvent sous-estimée : l'origine des marchandises. Un certificat d'origine simple et numérisé permettrait de distinguer les produits réellement fabriqués en Algérie, au Mali, au Burkina Faso ou au Niger, ceux qui ont subi une transformation substantielle et les marchandises réexportées. À terme, cette architecture pourrait être articulée avec les règles de la ZLECAf. Le marché commun algéro-sahélien ne devrait donc pas être construit contre l'inté-

gration africaine. Il devrait constituer un laboratoire régional compatible avec l'intégration continentale. Le petit commerce doit être intégré au projet. Il serait également illusoire de bâtir un marché commun uniquement autour des grandes entreprises. Le commerce transfrontalier existe déjà, notamment sous des formes informelles. La réponse ne doit pas être uniquement répressive. Il faut rendre la formalisation économiquement intéressante. Carte de commerçant transfrontalier. Marchés frontaliers officiels. Seuils simplifiés pour les petites quantités. Bureaux de change réglementés. Contrôles sanitaires adaptés. Mécanismes de financement pour les petits commerçants. Procédures spécifiques pour les transporteurs individuels. La logique est simple : si la formalisation coûte plus cher que l'informel, l'informel survivra. Le passage à l'économie formelle doit donc offrir moins d'attente, davantage de sécurité, un accès au crédit et une meilleure protection commerciale.

DES ZONES ÉCONOMIQUES PLUTÔT QUE DE SIMPLES POSTES-FRONTIÈRES

Le poste-frontière doit lui aussi changer de fonction. Il ne doit plus être seulement un lieu de contrôle. Il peut devenir un lieu de services économiques. Une zone frontalière moderne pourrait accueillir : marché de gros ; entrepôts ; services douaniers ; centre vétérinaire ; station-service ; maintenance ; banques ; assurances ; unités de conditionnement. Plus loin au Mali, des pôles agro-industriels pourraient être consacrés au riz, au coton, à l'élevage, aux fruits et aux aliments pour bétail. Au Burkina Faso et au Niger, des plateformes spécialisées pourraient être développées autour de l'élevage, des céréales, de l'énergie solaire, des matériaux et des services logistiques. À Bamako, une plateforme industrielle pourrait regrouper pharmacie, matériaux, solaire, emballage, mécanique, agroalimentaire et services numériques. Ces zones doivent toutefois intégrer une condition fondamentale : les entreprises sahéliennes doivent en être des acteurs, et non seulement des bénéficiaires passifs.

LA BANQUE EST AUSSI IMPORTANTE QUE LA ROUTE

Il n'existe pas de marché commun sans système financier capable de financer le commerce. Le dispositif pourrait mobiliser les banques des quatre pays, les crédits à l'exportation, les garanties, les assurances et les investissements privés. Le Mali, le Burkina Faso et le Niger devraient parallèlement offrir une visibilité suffisante sur le foncier économique, les contrats, la fiscalité et le rapatriement des bénéfices. Il serait également possible d'étudier un mécanisme de compensation des paiements afin de réduire le recours systématique aux monnaies intermédiaires. Il n'est pas nécessaire de commencer par une monnaie commune. Avant de partager une monnaie, il faut apprendre à partager un marché.

LA SÉCURITÉ DU CORRIDOR EST UNE CONDITION ÉCONOMIQUE

Le corridor traverserait des zones où les risques sécuritaires peuvent perturber les flux commerciaux. La question ne peut donc pas être séparée du développement. Il faut des systèmes d'alerte, des aires sécurisées, du suivi des marchandises,

une coordination des contrôles et une lutte contre les trafics. Mais une sécurité efficace ne signifie pas multiplier indéfiniment les contrôles. Chaque arrêt supplémentaire représente un coût. Chaque procédure imprévisible réduit la compétitivité. Chaque rupture de circulation fragilise la confiance des transporteurs et des investisseurs. La sécurité économique suppose donc prévisibilité, coordination et rapidité. Et surtout, les populations des zones traversées doivent bénéficier des activités générées par le corridor.

UNE FEUILLE DE ROUTE EN TROIS TEMPS

Première étape : 0-24 mois — faire fonctionner le corridor La priorité serait de réactiver les mécanismes institutionnels, ce que la partie algérienne a précisément évoqué lors de la visite de septembre 2026. Il faudrait ensuite : établir une liste de produits prioritaires ; simplifier les procédures douanières ; créer un certificat d'origine numérique ; moderniser les points de passage ; mettre en place un régime de transporteur agréé ; créer un marché frontalier pilote ; renforcer les liaisons aériennes ; établir des mécanismes de financement pour les PME. Deuxième étape : deux à cinq ans — produire le long du corridor Cette phase devrait être consacrée aux investissements : plateformes logistiques ; entrepôts frigorifiques ; unités de riz ; transformation du coton ; abattoirs modernes ; chaînes de conservation ; projets solaires ; unités pharmaceutiques ; matériaux de construction ; zones industrielles. Le corridor commencerait alors à produire de la valeur. Troisième étape : cinq à dix ans — intégrer les chaînes de valeur La dernière étape pourrait porter sur : la transformation minière ; les chaînes de valeur agricoles ; la mobilité professionnelle ciblée ; l'harmonisation progressive des normes ; les investissements croisés ; l'arbitrage commercial ; les paiements régionaux ; la connexion avec les autres corridors sahéliens. Le corridor algéro-malien pourrait alors devenir une composante d'un espace économique plus large reliant progressivement le Mali au Burkina Faso, au Niger et, au-delà, aux marchés ouest-africains.

LE VÉRITABLE INDICATEUR NE SERA PAS LE MONTANT DES ACCORDS SIGNÉS

Il faudra également changer la manière de mesurer le succès. Le nombre de protocoles signés ne suffit pas. Il faudra mesurer : le temps moyen au passage de la frontière ; le coût du transport par tonne ; le volume du commerce formel ; la part des produits transformés ; le nombre d'entreprises mixtes ; les emplois créés ; le montant des investissements croisés ; la part des paiements régionaux ; la production agricole transformée localement ; la capacité électrique nouvelle destinée aux activités productives ; le nombre de PME intégrées aux chaînes de valeur. C'est à ces indicateurs que l'on saura si le marché commun existe réellement.

DE LA FRONTIÈRE AU CORRIDOR, DU CORRIDOR AU MARCHÉ

Le projet algéro-sahélien peut ainsi être compris comme une succession de trois transformations. Première transformation : le Sahara-frontière devient Sahara-corridor. La route et les infrastructures réduisent la distance économique. Deuxième

transformation : le corridor de transport devient corridor de production. Les marchandises ne font plus seulement transiter : elles sont stockées, transformées, emballées, financées et redistribuées. Troisième transformation : le corridor de production devient espace économique intégré. Les entreprises investissent de part et d'autre, les normes convergent, les paiements sont facilités, certaines qualifications sont reconnues et les chaînes de valeur deviennent régionales. C'est alors seulement que l'expression « marché commun » prend tout son sens. Bamako-Tamanrasset-Méditerranée : une nouvelle géographie économique Le projet dépasse donc largement le commerce bilatéral. Pour le Mali, il s'agit de réduire le coût de l'enclavement et d'ouvrir une voie supplémentaire vers la Méditerranée. Pour l'Algérie, il s'agit de transformer son Sud en interface économique avec le Sahel et de donner une profondeur africaine concrète à ses infrastructures. Pour le Burkina Faso et le Niger, il s'agit de diversifier leurs accès aux approvisionnements, aux équipements, à l'énergie et aux marchés. Pour les entreprises, il s'agit d'un marché de près de 120 millions d'habitants. Pour les producteurs maliens, il s'agit d'un accès à des équipements, à l'énergie, au financement et à de nouveaux débouchés. Pour les entreprises algériennes, il s'agit d'un accès plus structuré à un espace économique régional de plus de 5 millions de kilomètres carrés. Pour les quatre pays, il s'agit surtout de construire progressivement une interdépendance productive. La séquence diplomatique de 2026 donne aujourd'hui une fenêtre d'opportunité : les deux gouvernements ont engagé une reprise du dialogue et ont mis l'accent sur la relance de la coopération institutionnelle et des investissements. La question est désormais de savoir si cette dynamique restera diplomatique ou si elle produira des infrastructures, des entreprises et des chaînes de valeur. C'est là que se situe le véritable test. Le marché commun entre l'Algérie, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ne devrait donc pas commencer par un grand traité spectaculaire, ni par une monnaie commune, ni par une suppression générale des frontières commerciales. Il devrait commencer par quelque chose de beaucoup plus concret : un camion qui traverse la frontière plus rapidement ; une marchandise qui coûte moins cher à transporter ; un agriculteur malien qui transforme sa production sur place ; une entreprise algérienne qui investit au Mali ; une banque qui finance une PME ; une centrale solaire qui alimente une usine ; un minerai qui subit une première transformation avant son exportation. C'est ainsi que l'intégration économique devient réelle. Le véritable marché commun ne sera pas celui qui proclamera le plus rapidement l'ouverture des frontières commerciales. Ce sera celui qui fera disparaître progressivement les frontières économiques entre les capacités productives des quatre pays. Et dans cette perspective, le corridor Alger-Bamako pourrait devenir beaucoup plus qu'une route commerciale. Il pourrait devenir l'une des premières architectures concrètes d'un espace économique algéro-sahélien, articulé avec la ZLECAf, ouvert sur l'Afrique de l'Ouest et relié à la Méditerranée. Le Sahara ne serait alors plus l'espace qui sépare Alger de Bamako. Il deviendrait l'espace qui les relie.

S.L.

LE JOUR D'ALGERIE

DE KIGALI À LIBREVILLE :

Le «Pegasus» marocain, un outil d'espionnage des responsables africains

La réapparition en exil d'un ancien responsable des renseignements marocains et ses révélations dans un entretien accordé au journal français «Le Canard enchaîné» du mercredi 9 septembre dernier, ont remis l'espionnage marocain via le logiciel «Pegasus» au premier plan. Cette fois, les accusations viennent de l'intérieur même de l'appareil sécuritaire marocain.

Mehdi Hajjawi, ancien numéro deux de la Direction générale marocaine des études et de la documentation (DGED), affirme que l'utilisation de Pegasus ne s'est pas limitée aux journalistes, activistes et opposants, mais s'est étendue à des responsables politiques étrangers, notamment à des hauts dirigeants africains.

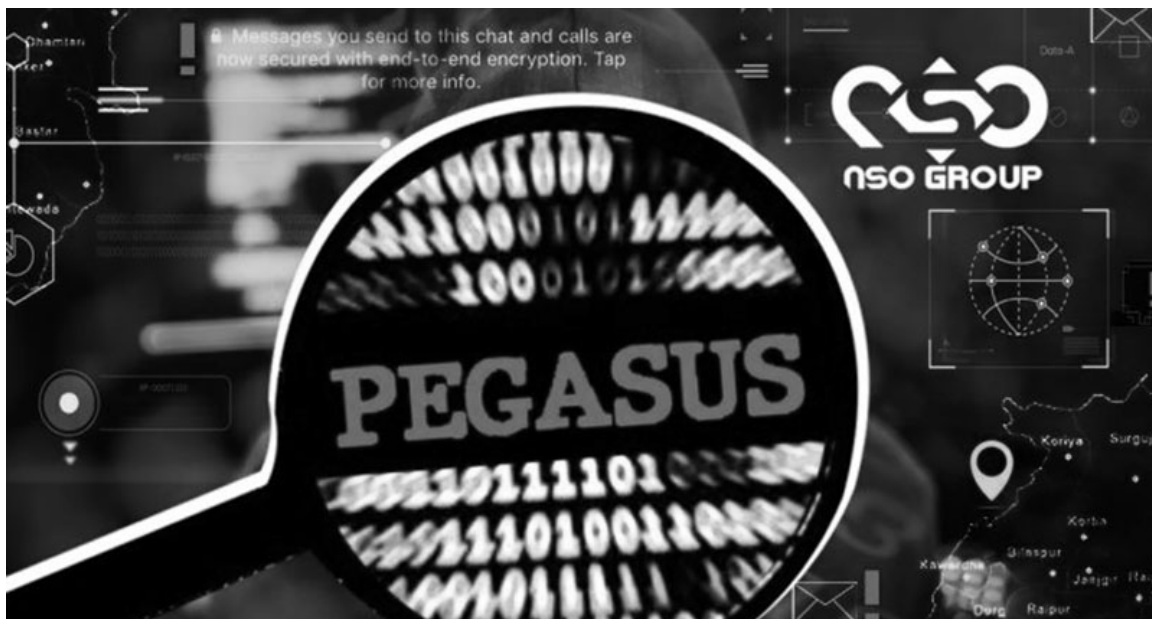
Selon Hajjawi, les opérations de surveillance électronique étaient notamment pilotées par Fouad Ali El Himma, conseiller proche du roi Mohammed VI, et Abdellatif Hammouchi, patron des services de sécurité et de renseignement intérieur. Il affirme qu'ils étaient «prêts à écouter même le diable si nécessaire», formule qui illustre, selon son récit, l'ampleur du cercle des cibles.

Hajjawi affirme également que des techniciens de la société israélienne NSO Group ont présenté Pegasus à Hammouchi à Rabat en février 2017 et que celui-ci aurait demandé à tester le logiciel sur son propre téléphone.

Convaincu de son efficacité, le Maroc aurait ensuite commencé à l'utiliser à grande échelle. Hajjawi évoque notamment une opération d'écoute visant des chefs d'État africains lors du sommet extraordinaire de l'Union africaine à Kigali, en mars 2018.

Si elle était confirmée, une telle opération constituerait une révélation particulièrement grave, témoignant d'un profond manque de respect à l'égard des dignitaires africains et compromettant la confidentialité des travaux de l'Organisation continentale.

Cette accusation revêt une importance particulière dans le



contexte du retour du Maroc au sein de l'Union africaine.

Les sommets de l'UA constituaient alors des espaces décisifs pour les rapports de force autour du Sahara occidental et du positionnement de Rabat au sein de l'organisation. Connaître à l'avance les positions, alliances et discussions confidentielles des chefs d'État et des délégations pouvait ainsi présenter une valeur stratégique considérable.

DU RÉCIT DE L'ANCIEN ESPION AUX PREUVES NUMÉRIQUES

Le témoignage de Hajjawi intervient alors que plusieurs enquêtes indépendantes ont déjà établi l'utilisation de Pegasus par le Maroc.

En juillet 2026, Forbidden Stories et plusieurs médias internationaux, avec l'appui du Security Lab d'Amnesty International, ont publié de nouveaux éléments sur l'utilisation du logiciel par les services marocains.

Ces enquêtes indiquent que la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) a commencé à exploiter Pegasus en 2017 contre des cibles au Maroc et à l'étranger.

Des documents internes de NSO Group ont par ailleurs identifié le Maroc sous le nom de code «Morgan», identité confirmée par d'anciens employés de l'entreprise.

Des sources issues du renseignement marocain, dont un ancien agent désigné sous le pseudonyme «Safir», ont également décrit le fonctionnement du logiciel au sein des services marocains. Selon ces témoignages, la DGST, notamment son unité chargée des opérations électroniques, constituait le principal utilisateur du programme.

Dès 2021, le Projet Pegasus avait révélé une base de données de plus de 50 000 numéros de téléphone sélectionnés comme cibles potentielles. Elle comprenait les numéros de nombreux responsables politiques dans le monde, dont 14 chefs d'État et de gouvernement, parmi lesquels plusieurs dirigeants africains.

DES RESPONSABLES ALGÉRIENS, SAHRAOIS

ET AFRICAINS PARMIS LES CIBLES

Parmi ces données figuraient les numéros de hauts responsables algériens et sahraouis, ainsi que ceux d'activistes et de journalistes, sélectionnés comme cibles potentielles et associés au client marocain, selon les éléments du Projet Pegasus. Les registres témoignaient ainsi d'un intérêt particulier pour des responsables occupant des fonctions importantes au sein de leurs institutions respectives. Plusieurs hauts responsables français figuraient également parmi les numéros sélectionnés par le Maroc.

En Afrique du Sud, le numéro du président Cyril Ramaphosa apparaissait dans la base de données comme une personne d'intérêt potentiel. Ramaphosa présidait par ailleurs l'Union africaine de février 2020 à février 2021, ce qui conférait à cette sélection une dimension particulière.

La présence de son numéro a été confirmée, sans toutefois qu'une analyse forensique de son téléphone permette d'établir une infection effective.

Amnesty International souligne toutefois qu'un numéro figurant dans la base ne signifie pas automatiquement que le téléphone a été piraté. Seule une analyse forensique de l'appareil permet d'établir une infection.

La présence de ces numéros constitue néanmoins un indicateur important de ciblage potentiel.

LE GABON : LE CAS AFRICAIN LE PLUS DOCUMENTÉ

L'un des développements les plus significatifs concerne le Gabon. Dans une enquête publiée en juillet 2026 sous le titre «Comment le Maroc aurait espionné un allié africain», Forbidden Stories a révélé le ciblage potentiel de personnalités influentes durant la crise de succession qui a suivi la maladie du président Ali Bongo.

Le 5 mars 2019, les numéros d'une dizaine de personnalités influentes ont été ajoutés à la liste des cibles potentielles de Pegasus. Parmi elles figuraient Nouredin Bongo Valentin, fils du président Ali Bongo, Brice Laccruche Alihanga, son directeur de cabinet, deux membres de la «Young

Team», ainsi que Jean Ping et Dieudonné Minlama Mintogo, tous deux anciens candidats à l'élection présidentielle.

Le ciblage potentiel concernait donc à la fois des personnalités proches du pouvoir et des figures de l'opposition.

Le contexte politique donne à cette affaire une portée particulière. En mars 2019, le Gabon traversait une grave crise de succession.

Ali Bongo avait subi un accident vasculaire cérébral en octobre 2018, avait été soigné en Arabie saoudite puis transféré à Rabat, tandis qu'une tentative de coup d'État avait échoué en janvier 2019. Une lutte de pouvoir se déroulait alors au sein de l'appareil d'État.

Forbidden Stories cite une source sécuritaire proche du Maroc selon laquelle il était crucial pour Rabat de savoir ce qui se passait au sein du cercle dirigeant gabonais, alors que «le pays était en pleine turbulence».

Le Maroc cherchait ainsi à anticiper les évolutions internes du pouvoir, dans un contexte où les deux régimes entretenaient depuis longtemps des liens étroits sur les plans économique, politique et sécuritaire.

Selon «Safir», Rabat envoyait régulièrement des agents de renseignement au Gabon. Il évoque environ vingt agents marocains déployés tous les six mois dans le cadre d'un système de rotation et d'une coopération sécuritaire étroite, affirmant : «Au Gabon, c'est nous qui les formons».

Les enquêtes ont également retracé les déplacements d'un agent marocain, identifié comme Farid S., entre Libreville et Herzliya, en Israël, où NSO Group avait son siège.

Le paradoxe est manifeste : le Gabon n'était pas un adversaire du Maroc. Les deux pays entretenaient au contraire des relations politiques et sécuritaires étroites, Libreville soutenant la position marocaine sur le Sahara occidental. Des militaires gabonais étaient formés au Maroc et le président actuel, Brice Clotaire Oligui Nguema, est diplômé de l'Académie militaire de Meknès et a été attaché militaire à Rabat.

Pourtant, des personnalités situées au cœur du pouvoir gabo-

nais, ainsi que des opposants, apparaissaient parmi les cibles potentielles.

«ÉCOUTER MÊME LE DIABLE»

De Kigali à Libreville, les éléments disponibles dessinent un même phénomène : l'utilisation des technologies de renseignement pour collecter des informations politiques au-delà des frontières.

Le cas gabonais, mis en regard des déclarations de Hajjawi sur le sommet de Kigali, suggère que le cyberespionnage pouvait dépasser la surveillance des opposants et journalistes pour viser les cercles décisionnels d'États étrangers, y compris ceux considérés comme des alliés.

La question centrale n'est donc pas seulement de savoir qui a été ciblé, mais à quelles fins les informations obtenues pouvaient être utilisées.

Dans un continent où se croisent enjeux sécuritaires, énergétiques, économiques, ressources naturelles, rivalités géopolitiques et question du Sahara occidental, l'accès aux communications privées de dirigeants peut devenir un instrument d'influence, voire, potentiellement, de pression politique.

Les déclarations de Hajjawi doivent être considérées avec la prudence nécessaire, compte tenu de son statut d'ancien responsable en conflit avec sa hiérarchie. Mais elles prennent une importance particulière lorsqu'elles sont confrontées aux enquêtes journalistiques et techniques indépendantes ayant documenté l'utilisation de Pegasus par le Maroc et la présence de responsables étrangers et africains parmi les cibles potentielles.

Une question fondamentale demeure ainsi posée : Pegasus était-il pour les services marocains un simple outil de renseignement ou s'inscrivait-il dans une stratégie plus large d'influence politique et diplomatique en Afrique ?

Si l'espionnage de dirigeants africains lors d'un sommet officiel de l'Union africaine venait à être confirmé, il ne pourrait plus être considéré comme une simple affaire bilatérale. Il porterait directement atteinte à la confiance entre États membres et à la sécurité des délibérations de l'Organisation.

Dans un tel scénario, l'Union africaine aurait le devoir de faire toute la lumière sur ces faits à travers une investigation indépendante, afin d'établir les responsabilités et de déterminer si la sécurité et la confidentialité de ses sommets ont été compromises.

Une telle démarche serait essentielle pour préserver la confiance entre les États membres et garantir que les dirigeants africains puissent se réunir et échanger librement, à l'abri de toute surveillance étrangère. Car si, comme le suggère cette affaire, il fallait désormais «écouter même le diable», la question essentielle serait de savoir qui écoute qui, pourquoi, et surtout à quelles fins.

PALESTINE OCCUPÉE

Le gouvernement appelle à autoriser l'entrée des équipes de secours dans la bande de Gaza

Le gouvernement a appelé à autoriser l'entrée dans la bande de Gaza des équipes palestiniennes et internationales de la Défense civile et de secours, afin de contribuer au sauvetage des blessés et à l'extraction des personnes encore prises au piège sous les décombres d'un immeuble d'habitation qui s'est effondré sur ses occupants dans la ville de Gaza.



L'effondrement a fait, à ce jour, 20 martyrs ainsi que des dizaines de blessés et de disparus, pour la plupart des femmes et des enfants. Dans un communiqué publié par le Centre de communication du gouvernement, celui-ci a appelé la communauté internationale à exercer une pression effective et urgente afin de permettre l'entrée des équipes de la Défense civile et de secours, ainsi que des engins et équipements lourds nécessaires au déblaiement des décombres, à l'extraction des corps des victimes et au sauvetage des blessés et des personnes encore ensevelies. Depuis l'aube, les équipes de secours sont parvenues à extraire des décombres les corps de 20 victimes d'un immeuble d'habitation qui abritait des personnes déplacées dans la ville de Gaza et qui s'est effondré après avoir été bombardé par les forces d'occupation israéliennes dans le cadre de l'offensive menée contre la bande de Gaza. Les équipes de secours s'efforcent depuis mercredi matin d'atteindre les personnes coincées sous les décombres, mais font face à un manque important d'équipements et d'engins lourds, selon Wafa.

Des habitants de la zone ont

indiqué que plus de 60 personnes, dont une majorité de Palestiniens déplacés, séjournaient dans l'immeuble, qui avait été endommagé et fissuré par les bombardements israéliens. Ces nouvelles victimes viennent alourdir le bilan des morts résultant des violations du cessez-le-feu à Gaza.

Selon les derniers chiffres du ministère de la Santé de Gaza, 1375 Palestiniens ont été tués et 4 686 autres blessés dans des attaques israéliennes depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en octobre 2025. Ces chiffres portent le bilan des victimes de la guerre d'extermination menée par les forces d'occupation israéliennes dans la bande de Gaza à 73 795 martyrs et 174 869 blessés depuis le 7 octobre 2023. Des sources médicales ont indiqué que les hôpitaux de la bande de Gaza ont accueilli six martyrs et 71 blessés au cours des dernières 24 heures.

A ajouter que le nombre total de martyrs depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 11 octobre s'élève à 1 381, et celui des blessés à 4 757, tandis que le nombre total de corps retrouvés atteint 831. Elles ont également souligné que de nombreuses victimes demeurent sous les décombres et dans les rues, les ambu-

lances et les équipes de secours étant incapables de les atteindre.

Elle a noté que le bilan des morts suite à l'effondrement de l'immeuble résidentiel à Gaza s'élevait à 16 martyrs, avec plus de 25 blessés, tandis qu'un certain nombre de citoyens étaient toujours portés disparus sous les décombres, portant le nombre total de victimes des effondrements d'immeubles causés par l'agression à 50 morts.

POUR LE TROISIÈME JOUR CONSÉCUTIF, DES COLONS POURSUIVENT LE NIVELLEMENT DE TERRES PALESTINIENNES À NILIN

Des colons ont poursuivi, mercredi, pour le troisième jour consécutif, les travaux de nivellement de terres appartenant à des Palestiniens dans la localité de Nilin, à l'ouest de Ramallah. Selon des sources locales, plusieurs colons, accompagnés d'excavatrices et de bulldozers, ont poursuivi les travaux de nivellement, de creusement et d'ouverture de routes dans le secteur de Zabdah, à l'ouest de la localité. Les mêmes sources ont indiqué que les forces d'occupation avaient perquisitionné, à l'aube, plusieurs maisons de la

localité, dont celles du vice-président du conseil municipal de Nilin et de deux employés de la municipalité, avant de les soumettre à un interrogatoire sur place dans l'une des habitations. Ces derniers temps, les colons ont intensifié leurs attaques visant les habitants de la localité et leurs biens. Selon la Commission de résistance au mur et à la colonisation, les colons ont perpétré 628 attaques au cours du mois d'août dernier, faisant directement des victimes parmi 164 Palestiniens, dont 20 enfants et 17 femmes.

20 SÉNATEURS AMÉRICAINS EXIGENT UN COMPTE RENDU SUR LES VIOLENCES EN CISJORDANIE

Plus de 20 membres du Sénat américain ont soumis un projet de résolution demandant que le Congrès soit informé des actes de violence commis par les soldats d'occupation et les colons qui s'emparent des terres palestiniennes en Cisjordanie occupée. Un communiqué publié hier soir par la commission des affaires étrangères du Sénat indique que plus de 20 sénateurs, menés par Jeanne Shaheen, Chris Van Hollen, Tim Kaine et Bernie Sanders, ont pris des

mesures concernant les attaques de colons contre les Palestiniens en Cisjordanie. Des sénateurs ont présenté au Congrès une résolution prioritaire exigeant que le Département d'État informe le Congrès de l'escalade de la violence en Cisjordanie. Le projet de résolution stipule que le ministère doit communiquer les informations obtenues lors des enquêtes relatives au meurtre de citoyens américains par des colons ou des soldats israéliens, ainsi que son évaluation de la situation des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la détention d'enfants palestiniens. La déclaration comprenait également des remarques de la sénatrice Jeanne Shaheen, qui a déclaré que « les meurtres et les actes de violence perpétrés par des colons extrémistes contre des Palestiniens en Cisjordanie sapent l'état de droit et mettent en péril la solution à deux États ». Le sénateur Chris Van Hollen a déclaré qu'il était temps d'obtenir des réponses concernant les attaques et les exactions subies par les Palestiniens en Cisjordanie. Depuis le début de la guerre génocidaire dans la bande de Gaza en 2023, les attaques des forces d'occupation et le terrorisme des colons contre les Palestiniens et leurs biens en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, se sont intensifiées. Selon la Commission de résistance du mur et des colonies, les colons ont mené 628 attaques au cours du mois d'août, concentrées dans le gouvernorat de Ramallah et d'Al-Bireh avec 157 attaques, Naplouse avec 137, Hébron avec 120, Bethléem avec 73, Tubas avec 40, Jénine avec 36 et Jérusalem avec 31 attaques. Les attaques des colons ont causé des dommages directs à 164 citoyens, dont 20 enfants et 17 femmes, tandis que le plus grand nombre de personnes touchées a été enregistré dans le gouvernorat d'Hébron avec 68 citoyens, suivi de Naplouse avec 50 citoyens, et de Ramallah et Al-Bireh avec 23 citoyens.

MALI-PALESTINE

La solidarité avec Gaza en coopération avec les femmes Palestiennes

La solidarité exprimée au Mali envers les femmes palestiniennes pourrait désormais se traduire par des initiatives communes, à la faveur d'une rencontre entre l'ambassadeur de l'État de Palestine au Mali, Hassan Albalawi, et une délégation de la Plate-forme des Femmes Leaders du Mali.

Reçue mardi au siège de l'ambassade de Palestine à Bamako, la délégation, conduite par sa présidente, Mme Doumbia Mama Koité, a réaffirmé son soutien au peuple palestinien, avec une attention particulière aux femmes et aux enfants, notamment dans la bande de Gaza.

Mais au-delà de cette solidarité, les

échanges ont surtout porté sur la possibilité de créer des passerelles durables entre les organisations féminines maliennes et palestiniennes.

Les représentantes maliennes ont fait part de leur volonté de développer des relations avec leurs homologues palestiniennes à travers des échanges d'expériences, d'expertise et la mise en place d'initiatives communes.

« Les femmes maliennes suivent depuis de nombreuses années la situation en Palestine », ont-elles indiqué, réaffirmant leur solidarité avec les femmes et les enfants palestiniens.

La rencontre a également permis aux femmes leaders maliennes de présenter les réalités auxquelles sont confrontées

les femmes et les jeunes filles dans certaines zones du Mali affectées par l'insécurité et l'activité de groupes terroristes.

La Plate-forme a notamment présenté ses actions de sensibilisation et de défense des droits des femmes, ouvrant ainsi un échange sur les expériences respectives des femmes maliennes et palestiniennes dans des contextes marqués par la crise et l'instabilité.

De son côté, l'ambassadeur Hassan Albalawi a salué cette initiative et mis en avant le rôle joué par les femmes palestiniennes dans la vie politique, sociale, nationale et diplomatique.

Le diplomate a insisté sur l'importance de renforcer la présence des

femmes dans les instances de décision, tout en évoquant les souffrances et les violations auxquelles sont confrontées les femmes et les enfants palestiniens dans le contexte de l'occupation et des violences israéliennes.

À l'issue de la rencontre, les deux parties ont convenu de renforcer les relations entre les organisations féminines des deux pays, notamment à travers le partage d'expériences et le développement d'initiatives communes.

De Bamako à la Palestine, les échanges dessinent ainsi les contours d'une solidarité qui entend dépasser le soutien politique pour s'inscrire dans une coopération entre réseaux féminins.

La marche serait aussi bénéfique que le sport en salle ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la marche est une très bonne activité sportive. Pratiquée régulièrement et à bon rythme, elle procure au corps de très grands avantages. On vous explique tout.

LA MARCHE EST-ELLE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ?

D'après l'OMS, l'activité phy-



sique désigne « tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques qui requiert une dépense d'énergie. L'activité physique désigne tous les mouvements que l'on effectue notamment dans le cadre des loisirs, sur

le lieu de travail ou pour se déplacer d'un endroit à l'autre. Une activité physique d'intensité modérée ou soutenue a des effets bénéfiques sur la santé ».

Ainsi, la marche, le vélo, le jeu... sont des façons très cou-

vrantes de pratiquer une activité sportive.

La marche peut être une excellente alternative à la salle de sport, pour ceux qui n'aiment pas les machines. L'important est que l'activité sportive soit appréciée, et adaptée au niveau de chacun.

La marche, si elle est assez longue et régulière, serait alors aussi bénéfique que le sport en salle.

AMÉLIORER SA SANTÉ MENTALE GRÂCE À LA MARCHE

D'après les professionnels de santé, marcher quotidiennement aurait de grands bénéfices pour la santé. En effet, cette activité agirait directement sur les appareils circulatoires et permettrait de :

Réduire le risque de maladies cardiovasculaires et d'AVC, baisser la tension artérielle, diminuer le taux de cholestérol sanguin, augmenter la densité osseuse, cela permet de prévenir l'ostéoporose,

atténuer les douleurs liées à l'arthrose, soulager les maux de dos.

Marcher quotidiennement améliore l'état de santé général et augmente la longévité. D'après le rapport du Directeur du département de la Santé des États-Unis, les marcheurs vivent plus longtemps et ils ont une meilleure qualité de vie.

La marche permet également d'améliorer la condition physique, de contrôler son poids, de prendre soin de sa santé mentale et d'accélérer le processus de guérison.

Pour commencer cette activité, il faut savoir qu'il est préférable de le faire tous les jours. En effet, les bienfaits sont cumulatifs. Plus les séances sont espacées, plus les bienfaits seront réduits.

Lorsqu'il s'agit d'activité douce mais dynamique, il faut que la séance dure au moins trente à quarante minutes. Enfin, marchez entre 4 et 5 km/h. Ralentissez lorsque la respiration devient difficile.

Colère, un danger pour la santé cardiovasculaire ?

C'est bien connu, la colère est un vilain défaut qui échauffe les esprits et crée une ambiance désagréable pour l'entourage de la personne qui s'emporte. Mais saviez-vous que la colère pouvait également avoir un impact sur la santé cardiovasculaire d'un individu ? C'est ce que suggère une récente étude américaine selon laquelle un état colérique fréquent pourrait altérer le fonctionnement vasculaire d'un adulte en bonne santé. Zoom sur les conclusions de ces travaux.

Quels effets sur la santé cardio-vasculaire ?

Il est des émotions fortes capables de provoquer une dysfonction du myocarde. Mais jusqu'à présent, peu d'études scientifiques s'étaient penchées sur les méfaits de la colère. C'est désormais chose faite avec une récente étude américaine publiée dans le Journal of the American Heart Association.

Soutenue par les Instituts nationaux de la santé américains (NIH), cette étude randomisée a enrôlé :

280 adultes en bonne santé.

Agés de 18 à 73 ans.

Ne souffrant pas de maladies cardio-vasculaires.

Ne présentant pas d'antécédents d'hy-

pertension, de diabète, de dyslipidémie ou de tabagisme.

Ne présentant pas de facteurs de risque de maladies cardio-vasculaires.

Sans traitement médicamenteux.

L'objectif de cette étude ? Estimer les effets aigus d'une colère provoquée, d'une anxiété provoquée et d'une tristesse provoquée, en comparaison avec une émotion neutre. Pour cela, les scientifiques ont réparti les participants en différents groupes devant réaliser une tâche censée faire naître l'émotion correspondante :

Un groupe « colère » : les membres de ce groupe devaient parler pendant 8 minutes d'expériences personnelles ayant suscité chez eux un sentiment de colère.

Un groupe « anxiété » : les membres de ce groupe devaient parler pendant 8 minutes d'expériences personnelles ayant suscité chez eux un sentiment d'anxiété.

Un groupe « tristesse » : les membres de ce groupe devaient lire à voix haute pendant 8 minutes des déclarations suscitant la tristesse.

Un groupe « témoin » : les membres de ce groupe devaient compter à voix haute pendant 8 minutes.

Pour pouvoir procéder aux comparaisons, les scientifiques ont mesuré les varia-

tions du flux sanguin dans les vaisseaux sanguins du bras dominant de chaque participant. Cette mesure a été réalisée avant et après l'expérience (immédiatement après, puis 3, 40, 70 et 100 minutes après l'expérience)

La colère à l'origine d'une moins bonne dilatation des vaisseaux

Après analyse des données, les chercheurs ont pu observer :

Une réduction significative de la capacité de dilatation des vaisseaux sanguins immédiatement après la réalisation de l'exercice chez les participants du groupe « colère » comparé au groupe témoin.

Un maintien de cette réduction significative jusqu'à 40 minutes après l'exercice avant de diminuer.

L'absence d'impact de l'exercice sur la capacité de dilatation des vaisseaux sanguins des personnes des groupes « anxiété » et « tristesse ».

Ainsi, d'après les résultats de cette étude, il semblerait que l'état physiologique induit par l'état de colère altère la capacité d'ouverture des vaisseaux sanguins. Or, selon des études précédemment menées, cette moins bonne dilatation des vaisseaux sanguins pourrait être à l'origine du développement de l'athérosclérose, augmentant

à long terme le risque d'infarctus du myocarde ou d'accident vasculaire cérébral.

Selon les propos du responsable de cette étude, des états de colère fréquents peuvent induire des lésions chroniques au niveau des vaisseaux sanguins pouvant provoquer à terme des effets irréversibles sur la santé vasculaire de l'individu.

DES RECHERCHES À APPROFONDIR

Si les auteurs de cette étude conviennent qu'il reste à éclaircir le lien entre les effets transitoires aigus de la colère et le risque cardiovasculaire à long terme, ils sont persuadés que la répétition des dommages vasculaires au fil du temps peut générer un risque accru de maladies cardiovasculaires. En attendant, il peut être intéressant d'apprendre à maîtriser ses accès de colère au moyen de séances d'activité physique, d'exercices de respiration voire d'une thérapie cognitive-comportementale.

Prochaine étape pour les chercheurs ? Identifier de manière précise les mécanismes sous-jacents impliqués dans ce processus et élargir les travaux à un panel de volontaires adultes plus âgés présentant des problèmes de santé et suivant un traitement médicamenteux. Affaire à suivre !

ARTHROSE

5 aliments pour soulager la douleur

La santé passe par ce que nous mangeons. C'est d'autant plus le cas lorsque l'on souffre de maladies comme l'arthrose, pour lesquelles il n'existe que des traitements symptomatiques. Certains aliments sont d'ailleurs particulièrement indiqués. L'arthrose est la maladie articulaire la plus répandue et se caractérise par une destruction du cartilage qui s'étend à toutes les structures de l'articulation (colonne vertébrale, doigts, genoux, hanche, épaule, coude, poignet, cheville). Son évolution est imprévisible et il n'existe aujourd'hui que des traitements symptomatiques (antalgiques, anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), infiltration de corticoïdes...). Néanmoins, certaines mesures non médicamenteuses sont indispensables pour limiter la progression de la maladie. Outre la pratique d'une activité sportive

régulière, il est aussi conseillé de surveiller son poids et son alimentation. Certains aliments sont par ailleurs particulièrement recommandés en cas d'arthrose :

LE CURCUMA

Le curcuma est une épice saine qui a le vent en poupe, en raison de ses nombreux bienfaits. Outre ses propriétés antiseptiques et anti-inflammatoires, il a aussi des vertus antioxydantes. Selon le docteur Franck Gigon, spécialiste des plantes médicinales, « Des milliers d'études ont été publiées à son sujet depuis dix ans. Ses pigments polyphénoliques, appelés curcuminoïdes, ont révélé des propriétés anti-inflammatoires et antioxydantes de premier plan ».

Ainsi le curcuma a un réel effet bénéfique sur l'arthrose et permet notamment de limiter les raideurs et la douleur consécutives de cette maladie.

LE GINGEMBRE

Le gingembre est un aliment thérapeutique utilisé depuis l'Antiquité. Ce rhizome à la saveur piquante et parfumée possède de multiples vertus. Il permet notamment de calmer les nausées et stimule la sécrétion de bile facilitant ainsi la digestion. Ses propriétés aphrodisiaques sont particulièrement connues. Autre atout du gingembre, ses vertus anti-inflammatoires et antioxydantes dues au gingerol, au shogaol et au zingérone qu'il contient. Par conséquent cette épice est un véritable allié pour lutter contre les douleurs articulaires et donc l'arthrose.

LA CERISE

Comme tous les petits fruits rouges, la cerise est gorgée d'antioxydants. Bon à savoir : la cerise acidulée, celle que l'on utilise pour faire du jus par exemple, est

cinq fois plus riche en antioxydants que la cerise douce. Ce sont les anthocyanines de la cerise acidulée qui lui procurent ses propriétés antioxydantes. Si vous avez des difficultés à trouver ce fruit frais, n'hésitez pas à en acheter sous forme de jus. Cette boisson est d'ailleurs plébiscitée par les sportifs pour soulager leurs douleurs au niveau des articulations. Alors si vous souffrez d'arthrose n'hésitez pas à en boire.

LES NOIX

Les oméga 3 permettent de lutter contre l'inflammation. Et ça tombe bien puisque les noix en contiennent une quantité importante ! Elle se distingue des autres fruits à écale et oléagineux par son contenu particulièrement élevé en acides gras polyinsaturés, principalement sous forme d'oméga-3.

N'hésitez donc pas à introduire quotidiennement des noix dans

votre alimentation : elles soulageront vos douleurs articulaires liées à l'arthrose. Sachez que ce fruit oléagineux contient la proportion idéale d'acides gras oméga-3 (par rapport aux acides gras oméga-6) à avoir dans notre alimentation.

LE CHOU

Le chou fait partie de la famille des crucifères. Ce légume est riche en vitamines B1, B6, C, K, fer et manganèse mais aussi en antioxydants est particulièrement conseillé dans le cadre d'une alimentation anti-arthrose.

L'idéal est de consommer le chou cru ou bien très peu cuit, car il perd certaines propriétés santé (les glucosinolates) lors de la cuisson. Même si la variété la plus riche en antioxydants est le chou frisé, n'hésitez pas à manger des choux de Bruxelles, des choux kale, choux rouges, choux-fleurs...



Selection du vendredi

TF1

20h10

Qui sera le plus nul ?

Présenté par : Camille Combal

Le conseil de classe a rendu son verdict : c'est la rentrée pour «Qui sera le plus nul ?» Le seul jeu que personne ne veut gagner... Après une première saison remplie de succès, d'élèves à côté de la plaque, de questions sans réponse ou de réponses sans question, le concept reste le même : il faut quitter au plus vite la compétition ! Pour cette rentrée, 12 nouveaux élèves se prêteront au jeu et tenteront de ne surtout pas succéder à Nabilla Benattia, qui avait remporté le titre dont personne ne voulait... Les élèves de la nouvelle promo seront tous en danger et croiseront le chemin de professeurs spécialisés tels que Michel Cymes, Marlène Schaff, Élie Semoun ou encore Francis Huster.



5

20h05

Et au milieu coule une rivière

Avec Brad Pitt, Craig Sheffer, Tom Skerritt, Brenda Blethyn, Emily Lloyd, Edie McClurgh, Stephen Shellen, Nicole Burdette, Susan L. Taylor, Joseph Gordon-Levitt, Vann Gravage, Fred Oakland, Caleb Shiff, Buck Simmonds, Madonna Reubens

Norman et Paul MacLean naissent au début du siècle dans une bourgade paisible du Montana. Fils de pasteur, leur enfance se déroule sous le signe de la religion presbytérienne... et de la pêche à la mouche, où ils suivent leur père chaque dimanche après-midi. Norman, l'aîné, assimile le style paternel, posé et réfléchi, tandis que Paul s'en démarque rapidement. À l'adolescence, Norman quitte le cocon familial pour intégrer l'université, où il développe ses dons pour la poésie et l'écriture.



arte

20h00

Meurtres à Sandhamn

Avec Alexandra Rapaport, Nicolai Cleve Broch, Julius Fleischanderl, Anton Lundqvist, Camila Bejarano Wahlgren, Jonas Malmjö, Yasmine Garbi, Ping Mon H. Wallén, Oscar Töringe, Peter Viitanen, Alca Peedu Järmén

Un braquage tourne mal et se transforme en enlèvement involontaire lorsque les malfaiteurs s'emparent d'un bateau sans se rendre compte que la petite fille du propriétaire se trouve encore à bord. Alexander et Valpen sont les premiers à intervenir, mais ne parviennent pas à empêcher la fuite des braqueurs. Nora découvre qu'une fenêtre a été brisée dans la maison de son voisin. En s'en approchant, elle se retrouve au coeur des événements. De leur côté, Nora et Alexander ont commencé, chacun de leur côté, à regarder des bagues de fiançailles. Ils seront bientôt prêts à se marier.



france 2

20h10

Capitaine Marleau



Avec Christopher Bayemi, Juliette Plumecocq-Mech, Raphaël Lenglet, Cyrielle Debreuil, Philippe Duquesne, Oscar Copp, Joyce Bibring, Franck Adrien, Sylvie Flepp

Une femme est retrouvée morte à bord du bac qui relie les deux berges du fleuve. Pour Marleau, les pistes sont légion : le coupable serait-il le jeune Argann, tout juste évadé de prison et qui avait des raisons d'en vouloir à la victime ? A-t-elle été tuée parce qu'elle militait contre la construction d'un pont qui scellerait la fin du bac ? Les tags d'un poète anonyme laissent bientôt supposer qu'une histoire d'amour contrarié serait la cause du meurtre...

france 3

20h10

La carte aux trésors

Présenté par : Stéphane Bern

Cette semaine, Stéphane Bern donne rendez-vous aux téléspectateurs au coeur du Jura. Terre de grands espaces, de lacs aux eaux turquoise, de forêts d'épicéas et de cascades spectaculaires, ce territoire offre des paysages d'une beauté saisissante, où la nature et les savoir-faire façonnent depuis des siècles une identité unique. Le terrain de jeu s'étend de Salins-les-Bains, au nord, jusqu'à Chisséria, au sud, en passant par Arbois, Poligny et Moirans-en-Montagne. Entre montagnes, vallées, vignobles et forêts, cette nouvelle étape promet une immersion au coeur d'un Jura aussi spectaculaire que surprenant.



W9

20h025

Enquête d'action



Présenté par : Marie-Ange Casalta

En pleine nuit, un enfant de 10 ans a disparu sur une aire d'autoroute au sud de Dijon. C'est à peine croyable mais ses parents n'ont remarqué son absence qu'après avoir repris la route ! L'adjudant Thibaut se lance dans une course contre la montre alors qu'un routier vient de l'apercevoir au bord des voies. Des conducteurs qui fanfaronnent après avoir été rattrapés en grand excès de vitesse, des automobilistes qui pensent circuler incognito avec des armes dangereuses, une querelle entre voisins qui tourne à l'affrontement..

17 000 PLUS DE 17 000 ENFANTS touchés par les récentes inondations au Népal ont besoin d'un soutien urgent en matière de santé mentale et d'accompagnement psychosocial.

LA DÉPENDANCE EUROPÉENNE À L'ÉCONOMIE CHINOISE

Renforcer la coopération avec le sud de la Méditerranée comme alternative

La relation commerciale entre l'Europe et la Chine a atteint un point critique. C'est le constat dressé par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, devant le Parlement européen à l'occasion de son discours sur l'état de l'Union 2026.

Elle a averti que les relations entre les deux blocs étaient arrivées à un « point de bascule », évoquant un déficit commercial de l'UE avec Pékin d'environ un milliard d'euros par jour, soit 1,1 milliard de dollars. Un déséquilibre devenu insoutenable pour Bruxelles. S'exprimant devant les eurodéputés, Mme von der Leyen a estimé que l'Europe devait « repenser de toute urgence ses partenariats ». Si le bloc cherche encore à dialoguer avec Pékin pour rééquilibrer les échanges, elle a insisté sur le fait que ces discussions devaient désormais produire des résultats concrets. Mais au-delà du déficit commercial, c'est une autre vulnérabilité, plus stratégique encore, qui inquiète l'Europe : sa dépendance extrême aux matières premières critiques chinoises. La présidente de la Commission a rappelé que l'Union européenne dépend de la Chine à plus de 80 % pour nombre de matériaux indispensables à sa transition énergétique et à sa souveraineté industrielle, et jusqu'à 90 % pour certaines terres rares. Une situation qui place des secteurs entiers – véhicules électriques,



semi-conducteurs, batteries, technologies propres, industrie de la défense – sous la coupe d'un fournisseur unique. Dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu, cette concentration représente un risque majeur pour la sécurité économique du continent. Pour y répondre, Bruxelles a annoncé la création prochaine d'une « Société européenne des matières premières critiques », chargée de sécuriser les approvisionnements et de constituer des stocks stratégiques. Mais la diversification des sources d'approvisionnement ne pourra pas se faire uniquement au sein de l'Europe. C'est ici que les pays du sud de la Méditerranée, et en particulier l'Algérie, apparaissent comme une alternative naturelle et crédible. L'Algérie possède d'énormes ressources en matières premières, pas seulement dans les hydrocarbures, mais aussi dans les gisements miniers encore largement sous-exploités : fer, phosphate, zinc, terres rares potentielles, sans compter son potentiel immense en énergies renouvelables pour pro-

duire l'hydrogène vert de demain. Elle dispose surtout d'une ressource humaine jeune, qualifiée et disponible, capable de soutenir une industrialisation à plus forte valeur ajoutée. Ce potentiel reste toutefois sous-utilisé, faute d'investissements structurants et de coopérations à la hauteur des enjeux. Il est temps de passer d'une logique de simple accord commercial à une logique de partenariat gagnant-gagnant. Cela suppose une renégociation profonde de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE. Au lieu d'un échange déséquilibré où l'Europe exporte des produits finis et importe des matières brutes, il faut bâtir des chaînes de valeur communes : co-investir dans l'exploration et la transformation locale, créer des unités de raffinage et de production de matériaux pour batteries en Algérie, développer des corridors logistiques entre les ports algériens et européens. Pour l'Europe, c'est l'occasion de réduire sa dépendance de 80 % vis-à-vis de la Chine et de sécuriser ses approvisionnements à quelques

heures de ses côtes. Pour l'Algérie, c'est l'opportunité d'attirer des investissements directs, de créer de l'emploi industriel et de monter en gamme technologique. Le « point de bascule » évoqué par Ursula von der Leyen ne concerne donc pas seulement la Chine. Il impose à l'UE de regarder vers le Sud, et de faire de l'Algérie non plus un simple fournisseur, mais un partenaire stratégique de sa nouvelle souveraineté industrielle.

ÉCONOMIE ET ÉNERGIE

Ursula von der Leyen a qualifié la relance de l'économie européenne de « priorité numéro un » de l'UE, mettant en avant la taille du marché unique, la base industrielle du bloc, son épargne et sa monnaie, tout en reconnaissant la persistance d'une fragmentation des marchés de capitaux, des réseaux et du pouvoir d'achat. Elle a indiqué que l'UE était parvenue à un accord politique sur une feuille de route intitulée « Une Europe, un marché » et appelé à achever la refonte du marché unique d'ici à la fin de l'année prochaine.

La présidente de la Commission a également annoncé une nouvelle initiative internationale de connectivité destinée à relier le Caucase du Sud et l'Asie centrale au marché européen par le « Corridor médian ».

Elle a estimé que l'Europe ne pourrait demeurer une puissance industrielle si les prix de l'énergie restaient structurellement élevés.

Ursula von der Leyen a, à cet égard, mis en avant les efforts déployés par l'UE pour réduire sa dépendance au gaz russe, notamment grâce à la diversification de ses approvisionnements et aux investissements dans les énergies renouvelables et le nucléaire.

Elle a également appelé à accélérer l'électrification de l'économie européenne, estimant que l'UE devrait se fixer pour objectif de doubler la part de l'électricité d'ici à 2040.

« En bref, faisons en sorte que l'avenir de l'Europe soit électrique. C'est une nécessité », a-t-elle déclaré.

R.I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

Les Algériens se préparent pour un événement démocratique crucial dans leur vie quotidienne : les élections locales pour le renouvellement des Assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW), prévues le 28 novembre prochain. Un scrutin qui va directement influencer le quotidien du citoyen, car c'est à l'échelle de la commune et de la wilaya que se joue l'amélioration de son cadre de vie. La machine électorale est déjà lancée. La révision exceptionnelle des listes électorales, entamée le 6 septembre courant en prévision de cette échéance, prendra fin jeudi, conformément au décret présidentiel n° 26-284 portant convocation du corps électoral. Une étape fondamentale pour permettre au plus grand nombre de citoyens, notamment les jeunes ayant atteint l'âge de voter, de s'inscrire et de faire entendre leur voix.

En parallèle, l'opération de retrait des dossiers de déclarations de candidature et des formulaires de souscription de signatures individuelles est en cours au profit des personnes souhaitant se porter candidates.

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a précisé que cette opération s'effectue auprès du siège de son coordinateur de wilaya relevant de la circonscription électorale concernée. Les personnes souhaitant se porter candidates « doivent présenter une déclaration de dépôt de la liste remplissant les condi-

tions légalement requises, au siège du coordinateur de wilaya de l'ANIE, après la manifestation de l'intention de constituer cette liste par un(e) candidat(e) mandaté(e) par un parti ou plusieurs partis, ou par les candidats d'une liste indépendante, après présentation d'une demande établie selon un modèle fourni par le coordinateur de wilaya de l'ANIE ». Il appartient ensuite à l'ANIE de statuer sur les dossiers de candidature, conformément à la loi en vigueur. Les listes ou les candidats dont les dossiers ont été rejetés sont en droit d'introduire des recours auprès des juridictions compétentes, avant le lancement de la campagne électorale, laquelle débute trois semaines avant la date du scrutin et s'achève trois jours avant celui-ci.

Les membres des APC et APW sont élus pour un mandat de cinq ans, selon le mode de scrutin de liste ouverte à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel, sans panachage. Un système qui permet à l'électeur de choisir ses candidats au sein d'une même liste.

Ces élections interviennent également dans le cadre de la loi relative au nouveau découpage territorial du pays. La détermination des circonscriptions électorales et du nombre de sièges revêt, par conséquent, une importance particulière. La loi organique relative au régime électoral prévoit en effet que le nombre de mem-

bres des APC et des APW varie en fonction du nombre d'habitants issu du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH).

Pour garantir la représentativité, la loi impose des conditions strictes. Les listes de candidature doivent comporter un nombre de candidats supérieur de sept au nombre de sièges à pourvoir dans les circonscriptions comptant un nombre impair de sièges, et de six candidats dans celles comptant un nombre pair. Elles doivent également, sous peine de rejet, comporter un tiers de candidates, réserver au moins la moitié des candidatures à des personnes n'ayant pas dépassé l'âge de 40 ans à la date du scrutin, et compter au moins un tiers de candidats ayant un niveau d'enseignement universitaire. La condition relative à la représentation des femmes ne s'applique toutefois pas aux communes dont la population ne dépasse pas 20.000 habitants.

Dans un souci de facilitation, les prochaines élections s'inscrivent dans le cadre des dispositions transitoires. Ainsi, les listes de candidats dans les wilayas nouvellement créées, déposées sous l'égide d'un ou de plusieurs partis politiques, sont dispensées de la condition relative à la collecte des signatures, dès lors qu'elles remplissent l'une des deux conditions liées aux résultats obtenus par le parti ou à sa représentation dans la

wilaya mère, lors des dernières élections. Afin de bien préparer cette importante échéance, l'ANIE s'est attelée, depuis la convocation du corps électoral, à assurer sa réactivité sur le terrain et à renforcer ses structures locales, à travers l'installation de ses coordinateurs aux niveaux communal et de wilaya. Une démarche qui doit lui permettre d'assurer une présence locale effective et un suivi de plus près des différentes phases de l'opération.

L'Autorité a également procédé à l'ouverture de canaux de communication et de coordination avec les différents intervenants, notamment les formations politiques, leur permettant de faire part de leurs préoccupations et de formuler leurs suggestions. Le président de l'ANIE, M. Saad Arous, avait d'ailleurs mis en avant, lors d'une rencontre régionale des délégués locaux à Ouargla, « la nécessité de garantir la disponibilité des effectifs et l'opérationnalité sur le terrain, en plus de la capacité à faire face aux divers aléas du terrain lors des différentes phases du scrutin ».

Au-delà des aspects techniques, l'enjeu du 28 novembre est clair : élire des assemblées locales capables de répondre aux attentes concrètes des citoyens en matière de développement, de services publics et de gestion de proximité.

B. KH.

Locales du 28 novembre : les Algériens se préparent pour un rendez-vous démocratique décisif pour leur quotidien